

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

du 3 mai 2001

Présidence : Monsieur Jean-Claude RUCHET, Président

La Municipalité siège en l'absence de Monsieur le Municipal Gustave MILLASSON, excusé.

Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les représentants de la presse et le public présent.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames DESPLAND Simone, DONKER Magrieta, FIVAZ Marie-Antoinette, FLACTION Josette, GILLIERON Anne-Louise, GIROUD Anne, LOPANDIC Marcelle, PITTET Véronique, RENAUT Fabienne, RESIN Eliane, VOGT Danièle. Messieurs AYMONIER Raymond, CHAPUIS Jean-David, CHATELAIN Roland, COSANDEY Patrick, DE COPPET Alexis, GASSER Claude, GEISER Denis, HOFMANN Daniel, JUNOD Gérard, MARTI Xavier, MICHOUUD Pierre-André, MORISSETTI Alain, MOUQUIN Charles, NICOLOFF Sacha, RAYMONDAZ Jean-Luc, VUAGNIAUX Yves.

Excusés :

Mesdames DESPLAND Simone, DONKER Magrieta, FIVAZ Marie-Antoinette, FLACTION Josette, GILLIERON Anne-Louise, RENAUT Fabienne, RESIN Eliane. Messieurs AYMONIER Raymond, CHAPUIS Jean-David, CHATELAIN Roland, HOFMANN Daniel, JUNOD Gérard, MARTI Xavier, MOUQUIN Charles, RAYMONDAZ Jean-Luc, VUAGNIAUX Yves.

Arrivé après l'appel :

Monsieur MICHOUUD Pierre-André qui avait annoncé son retard.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2001

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

En date du 26 avril, je recevais la lettre suivante :

*Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

Où reste la police ?

Mesdames, Messieurs,

Combien faudra-t-il de temples souillés et de bibles saccagées ? Combien de panneaux de basket arrachés, de parasols brûlés au centre Coop ? Combien de vélos jetés d'un pont dans une barge, de gamins rackettés sur le chemin entre l'école et la maison, de vélos et de trottinettes volés jusque dans les corridors des maisons individuelles ? Et combien faudra-t-il de coups de gueule de Monsieur KESSELRING dans le « Courrier des lecteurs » de notre quotidien local pour qu'enfin on voie se dessiner une amorce de changement dans la politique de patrouille de la police municipale ?

Où reste-t-elle notre police que l'on ne voit plus ?

Il m'arrive souvent de me balader en ville, après la fin des cours, en début de soirée, le week-end, enfin à des moments très différents de jour en jour.

Si je croise fréquemment un contractuel à l'œuvre, je ne vois jamais ou presque d'agent de police déambuler dans les rues dans le simple et louable but de rassurer la population par sa simple présence. Non pas que la présence d'agents de police ait quoi que ce soit de rassurant, intrinsèquement, mais bien plutôt parce qu'elle peut encore dissuader des gosses et des ados de commettre de petits larcins ou des actes de vandalisme. Et je ne crois pas que coller un gamin ou même une brave ménagère qui roule prudemment sur son vélo là où c'est interdit constitue le genre de présence rassurante que la population attend de sa police.

Alors, à pied, les policiers ! Qu'ils sortent enfin de leur voiture et qu'ils se mélangent à la population. Qu'ils lui parlent, qu'ils la rassurent, et qu'ils sermonnent et raisonnent aussi les tout petits délinquants plutôt que de les étrier par une répression dure a posteriori. Qu'ils forment, enfin, cette police de proximité dont on nous rabâche les oreilles et qui se fait plus distante à chaque fois que l'on en parle.

Bien sûr, cela a un coût. Mais ce coût est-il vraiment plus élevé que de réparer dégâts, déprédations, graffitis, vols et autres larcins ? Est-il plus élevé que de draguer les canaux pour en retirer tous les vélos qui y ont été balancés ?

Il est toujours beaucoup plus coûteux de réagir que d'anticiper.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Et c'est signé par Monsieur Olivier PERRIN-RYTER Une copie de cette lettre est transmise à la Municipalité.

* * * * *

Je vous informe que la prochaine séance du Parlement des Jeunes aura lieu le lundi 28 mai, à 19 h 00.

* * * * *

En raison du concert qui a lieu ce soir au Temple, vous aurez probablement constaté que les cloches n'ont pas sonné pour annoncer la séance de notre Conseil, comme cela se fait habituellement.

* * * * *

Je vous informe que le 12 mai 2001 aura lieu une journée organisée par l'Association des droits de la femme « Conseillère communale, pourquoi pas moi ? ». Cette journée aura lieu à la Maison de la Femme, Eglantine 6, à Lausanne. Pour celles et ceux, éventuellement, qui le désirent, j'ai des papillons d'information à disposition sur mon bureau.

* * * * *

Pour finir, au point 7 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- une motion de Madame Damaris BRASEY ;
- une question de Monsieur Pierre-André MICHOU ;
- une question de Monsieur Jean-Marc COUSIN ;
- une information de Monsieur Rémy JAQUIER ;
- une résolution de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ ;
- une question de Monsieur Pascal BLUM ;
- une résolution de Madame Hélène GRAND ;
- une question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET ;
- une question de Monsieur Jean-François TROYON ;

- des réponses de la part de la Municipalité.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Président :

Monsieur le Syndic, avez-vous des communications à nous transmettre ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Oui, Monsieur le Président.

Vendredi passé, lors de l'inauguration d'un établissement bancaire de la place, on m'a approché pour me poser une question concernant un établissement public renommé de la ville. J'ai cru à une mauvaise farce, dans un premier temps. Tel n'était pas le cas à la lecture du journal le lendemain. C'est pour cela que la réaction de la Municipalité fut vive par l'intermédiaire de son Syndic. J'ai décidé d'écrire, sous signature de la Municipalité, à Monsieur Benedikt WEIBEL, directeur général des CFF, Hochschulstrasse 6, 3000 Berne.

Fermeture du Buffet de la Gare d'Yverdon-les-Bains

Monsieur le Directeur général,

Notre Municipalité a appris avec beaucoup de regrets la fermeture du Buffet de la Gare d'Yverdon-les-Bains, programmée en 2003, et elle est très préoccupée par la nouvelle affectation des lieux qui n'a pas été précisée.

A l'heure où nous préparons l'inauguration des nouvelles infrastructures d'accueil de la gare ainsi que de la Place et de l'Avenue de la gare dans lesquelles la Commune d'Yverdon-les-Bains a investi 10,5 millions de francs, nous regrettons de ne pas avoir été consultés sur l'avenir du Buffet.

Nous vous rappelons que pour optimaliser la relation entre les trois modes de transports publics (trains, car postaux, bus des TPYG), qui accueillent chaque jour quelque 10'000 usagers, une nouvelle gare routière a été aménagée devant le Buffet de la Gare.

En outre, l'amélioration des lignes de chemin de fer et la position d'Yverdon-les-Bains au centre de la Romandie promettent un potentiel de développement réjouissant pour notre gare et l'ensemble de ses infrastructures d'accueil et de restauration.

Si nous comprenons que votre décision de fermer le Buffet de la Gare entre dans le cadre d'une politique générale des CFF, nous ne pouvons pas admettre que l'importance locale de cet établissement public n'ait pas été prise en considération.

Le Buffet de la Gare est en effet l'établissement public qui totalise le plus important chiffre d'affaires de la ville. Sa capacité de restauration, mais aussi ses salles de réunions sont très sollicitées. Pour la population yverdonnoise en général et pour les sociétés locales en particulier, le Buffet de la Gare constitue un point de rencontre indispensable et actuellement irremplaçable.

Cela étant et considérant que le Buffet de la Gare fait partie intégrante de l'infrastructure de la ville, notre Municipalité vous prie de reconsidérer votre décision et de l'associer à la réflexion.

Suivent les formules diplomatiques d'usage.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Syndic. Avez-vous d'autres communications à nous transmettre ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Non, Monsieur le Président, cela suffit.

<p>5. PREAVIS N° 6, CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 215'000,-- POUR LA REFECTION DES LOGES, DES W.-C. ET DES DOUCHES DU SOUS-SOL ET LE REMPLACEMENT DES FENETRES DU HALL ET DU FOYER AU THEATRE BENNO BESSON. (MONSIEUR PAUL BASSIERES, RAPPORTEUR)</p>

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Paul BASSIERES ne donne lecture que des conclusions.

La Commission était composée de :

Mesdames Chantal GUIBERT, Eliane RESIN, Valérie JAGGI, Damaris BRASEY et Messieurs Olivier CAVERZASIO, Jean-François CEVEY, Claude GASSER, Michel WERKLE remplaçant Laurent GABELLA et Paul BASSIERES.

Monsieur Paul BASSIERES :

Qu'il me soit permis tout d'abord de rectifier deux erreurs :

- qu'il soit une fois pour toute compris que le « v » de notre Municipal, Monsieur VON SIEBENTHAL est un v minuscule ;
- d'autre part, le directeur de notre théâtre ne s'appelle pas BAUEN mais BAUER.

Veillez donc m'excuser pour ces deux erreurs.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :**Madame Adine PERRET :**

Le groupe libéral cautionne entièrement le fait qu'il y a des travaux urgents à entreprendre dans les loges du Théâtre Benno Besson et souhaite que ces travaux soient entrepris dans le meilleur délai.

Toutefois, ni le préavis, ni le rapport de la Commission ne précisent les raisons et l'origine de l'humidité et des odeurs dans les loges. Des recherches ont-elles été entreprises dans ce sens ?

Si tel est le cas, pouvons-nous connaître la nature des travaux qui seront entrepris afin d'éliminer ces problèmes d'humidité et d'odeurs ? A la lecture du devis, aucun poste ne semble concerner ces travaux.

Nous pensons que les travaux effectivement prévus et décrits dans le préavis serviront à cacher les problèmes et non pas à les résoudre. Il serait fort déplaisant de revenir devant le Conseil d'ici 3 ou 5 ans pour nous aviser que les mêmes problèmes auront réapparu.

Nous remercions Monsieur le Municipal des travaux pour la réponse qu'il va nous donner.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

S'il est vrai que la solution d'un doublage intérieur, qui consiste à poser une surface saine destinée à recevoir un revêtement de paroi et à cacher les défauts du mur existant, peut être qualifiée d'emplâtre sur une jambe de bois, cette solution est néanmoins extrêmement courante dans toutes les rénovations de bâtiments. Il s'agit ni plus ni moins d'une technique de doublage, telle une boiserie, mais cette fois réalisée en plâtre. Dans le cas d'espèce, cette solution technique, que les spécialistes considèrent comme simple et éprouvée, permet la création d'un vide sanitaire entre le mur existant, qui est trop humide, et l'habillage de la pièce.

Ce vide sanitaire devrait agir comme une chambre de décompression qui empêchera l'humidité d'affecter les nouvelles surfaces. A la condition d'une bonne exécution, la durabilité d'un tel système peut être envisagée sur une dizaine d'années sans problème. Vouloir reporter ces travaux d'assainissement pour investiguer et pallier les problèmes généraux d'étanchéité des murs serait inopportun. D'une part, les coûts seraient extrêmement élevés et, d'autre part, les travaux tels que préconisés, c'est-à-dire légers et à sec, sont réalisables dans un temps extrêmement court. Il s'agit, pour la Municipalité, de créer de bonnes conditions au Théâtre Benno Besson pour les 10 prochaines années et de sauvegarder ainsi, à moindre frais, les finances communales qui, on le sait, nécessitent elles aussi un assainissement au même titre que les loges du Théâtre Benno Besson.

Pour conclure, nous disons que la solution envisagée est simple, qu'elle ne remédie certes pas au problème de fond mais permet de créer de bonnes conditions pour le théâtre au cours des 10 prochaines années, tout en permettant aussi de sauvegarder les finances communales.

Plus personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection des loges, des W.-C. et des douches du sous-sol et le remplacement des fenêtres du hall et du foyer au Théâtre Benno Besson ;

Article 2.- : Un crédit d'investissement de Fr. 215'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3.- : La dépense sera amortie en 10 ans et sera imputée au compte N° 914.3319 « Loges et divers TBB ».

6. PREAVIS N° 11, CONCERNANT L'ANIMATION CULTURELLE EN VILLE D'YVERDON-LES-BAINS PENDANT L'EXPO.02 (MADAME JOSY TESSA, RAPPOTRICE)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Josy TESSA ne donne lecture que des conclusions.

La Commission était composée de :

Mesdames Jeanine DUFOUR remplaçant Hélène GRAND, Adine PERRET, Nathalie SAUGY remplaçant Monsieur Daniel DE RAEMY, Messieurs Maximilien BERNHARD remplaçant Jean-David CHAPUIS, Patrick COSANDEY, Charles MOUQUIN, Roger RANDIN remplaçant Jacques FIVAZ, Jean-Hugues SCHÜLÉ et Madame Josy TESSA.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

La majorité des membres de la Commission a émis le souhait que les projets prévus pour le programme d'animation culturelle de la ville pendant l'Expo.02 respectent la partie « budget » présentée dans le présent préavis.

Dans ce budget, il est prévu des recettes de sponsoring pour un montant de Fr. 158'000,--.

La Municipalité peut-elle informer ce Conseil sur les points suivants :

- 1) Quelles sont les actions de recherche de sponsoring envisagées et quels types de sponsors potentiels seront contactés ?

Je rappelle que le sponsoring prévu au budget des derniers Jeux du Castrum n'avait pas, et de très loin, atteint la cible escomptée puisque la recherche de financement n'avait pas rapporté un seul franc. Il est vrai qu'en contrepartie, cela n'avait probablement pas coûté un seul timbre-poste. L'un des arguments évoqués alors par notre exécutif était le peu de temps laissé aux organisateurs pour la recherche de sponsors.

- 2) La Municipalité s'engage-t-elle formellement à respecter le souhait formulé par la Commission, à savoir réduire les charges des manifestations du même montant que celui représentant la différence entre le sponsoring réel et celui porté au budget ?

Je vous remercie d'emblée de votre réponse.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Je me doutais bien que ce soir nous allions parler de l'animation culturelle en 2002 en faisant référence notamment aux Jeux du Castrum d'il y a deux ans, c'est tout à fait normal.

Vous posez, Monsieur le Conseiller, deux questions qui touchent au sponsoring et au respect du budget.

Tout d'abord, en ce qui concerne le sponsoring et le type de sponsors qui seront recherchés :

- L'une des actions envisagées, à l'instar de ce qui se fait ailleurs et dans le même contexte de l'Expo.02, notamment par l'Expo elle-même et par le Canton, c'est la diffusion d'une plaquette présentant le projet tel que nous le prévoyons. Cette plaquette est en cours d'élaboration.

Les sponsors qui seront recherchés seront à la fois des sponsors institutionnels que nous connaissons bien – Fondations et autres institutions qui peuvent financer ce type de manifestations – ce qui nécessite au préalable la constitution d'une association de soutien à cette manifestation et qui est également en voie de création ; les autres sponsors que nous allons rechercher seront également les entreprises de la place ou de la région qui, pour un certain nombre d'entre elles, et je pense notamment aux PME, ont décidé de ne pas financer l'Exposition nationale directement, pour les raisons qu'elles ont évoquées et qui ont été retranscrites dans la presse mais, et certains contacts nous le confirment, elles sont prêtes à s'engager, peut-être pas à hauteur de ce montant-là, je vous l'accorde, pour des projets de proximité, dirons-nous, en relation avec l'Exposition nationale.

Nous sommes donc relativement optimistes. Avec l'expérience que nous avons vécue avec les Jeux du Castrum, le relatif a toute sa valeur sur la recherche de sponsoring.

Si maintenant, et comme c'est indiqué dans le préavis, ce que je confirme, nous ne trouvons pas ce montant-là ou que nous ne le trouvons que partiellement, la Municipalité s'engage formellement à ne pas dépenser cet argent avant de l'avoir reçu et obtenu, avec des assurances de la part de sponsors. C'est, en principe, le même système retenu par l'Expo, mais qui a d'autres possibilités, notamment les couvertures de déficit qu'elle peut utiliser et que nous n'aurons pas.

L'engagement est donc formel et nous le respecterons.

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

Je remercie la Municipalité et Monsieur le Municipal VONS SIEBENTHAL de sa réponse. Je suis entièrement satisfait.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Je tiens tout d'abord à préciser que je soutiens pleinement ce préavis qui propose, à mon sens, des projets originaux et réalisables.

Même si l'on peut remettre en cause la crédibilité de l'Exposition nationale, je pense qu'il faut reconnaître que cette manifestation attirera une population importante, désireuse de sortir des limites de l'Arteplage pour découvrir la ville d'Yverdon-les-Bains.

C'est pourquoi, il est essentiel que la ville propose une animation culturelle riche, susceptible de retenir les foules et de leur donner l'envie de revenir dans notre cité.

Cependant, ce projet d'animation qui nous est proposé ce soir ne doit pas être uniquement destiné à une population venant de l'extérieur, mais être l'occasion pour l'Yverdonnois de profiter d'un cadre festif qui devrait susciter la convivialité et, pourquoi pas ... l'euphorie.

Cette animation culturelle est donc d'abord celle des Yverdonnois et ce projet doit donner à l'habitant de la région l'envie d'assister aux manifestations, et ce préavis va dans ce sens, mais aussi de participer activement à la fête. Et c'est sur ce point que j'émettrai un bémol.

En effet, sans remettre en cause la qualité et le sérieux des associations contactées pour l'élaboration de ce projet, je pense que certaines associations qui ont été oubliées mériteraient qu'on leur porte attention.

Notre ville regorge d'artistes de qualité qui pourraient étoffer la composition des groupes contactés.

De plus, la manifestation serait un excellent tremplin pour quelques jeunes artistes Yverdonnois qui n'ont rien à envier aux grands noms qui viennent de l'extérieur et dont les tarifs sont souvent disproportionnés.

Par conséquent, je demande à la Municipalité de contacter au plus vite les associations yverdonnoises qu'elle a certainement involontairement oubliées et ainsi de développer ce projet dans une démarche participative ouverte à un large public.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Je remercie Monsieur VENIZELOS pour sa question qui me permet de préciser un certain nombre de choses qui sont déjà évoquées dans le préavis, mais qu'il est bon de rappeler ici.

Tout d'abord, ce concept d'animation est évolutif, nous l'avons dit. Un certain nombre de projets ont été identifiés et étudiés dans une certaine mesure. Ils sont à affiner encore à ce stade et ils vont être modifiés, vont évoluer avec les possibilités à la fois de leur faisabilité et financières. Il y a également un certain nombre de projets qui sont évoqués dans ce dossier et qui ne pourront pas se mettre en oeuvre.

Ce concept est donc évolutif, absolument pas fermé et laisse toute latitude pour que d'autres projets puissent se concrétiser et voir le jour.

Si nous n'avons pas contacté l'ensemble des associations qui pourraient être intéressées par un tel concept en ville d'Yverdon-les-Bains – associations yverdonnoises ou de la région – la raison en est bien simple : nous avons vécu, il y a quelques années, à la fois à l'Expo, ce que nous avons appelé à l'époque une campagne participative, et à la fois en ville d'Yverdon-les-Bains par le biais d'un questionnaire que nous avons adressé à l'époque à toute une série d'associations et de municipalités de la région, un petit drame, en tout cas au niveau local, car au niveau national, c'était peut-être un plus gros drame, à savoir d'avoir alléché des partenaires potentiels en leur faisant miroiter des possibilités de participation qui, finalement, se sont avérées impossibles et n'ont pas été suivies de conséquences concrètes.

Nous voulions absolument éviter une deuxième fois une telle aventure et être sûrs ou plus ou moins sûrs de pouvoir offrir quelque chose de concret à ces associations et à ces partenaires intéressés.

C'est pourquoi le concept d'animation a été élaboré par un groupe de travail qui s'est quand même considérablement élargi depuis l'origine de cette réflexion et qui, dès l'instant où le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains prendrait la décision d'adopter et de soutenir ce projet, va pouvoir s'élargir encore et, à ce moment-là, nous pourrions prendre langue avec toutes les associations qui pourraient être intéressées.

Nous avons déjà eu une étape dans ce sens-là lors de l'assemblée générale de l'Union des sociétés locales yverdonnoises, il y a de cela quinze jours maintenant. Au cours de cette séance, des représentants de l'Expo et du Canton sont venus présenter très brièvement les projets. C'est donc un premier contact avec tout un ensemble des sociétés locales qui pourraient être intéressées – il y avait à peu près 120 personnes ce soir-là, ce qui est quand même relativement important – pour lancer finalement cette collaboration que nous souhaitons, puisque la fête et le concept d'animation sont très clairs sur ce sujet : la fête doit émaner, comme vous le dites, des Yverdonnois et de la région et ne pas nous être parachutée de l'extérieur. Je crois que nous devons faire nôtres à la fois ces animations culturelles pour la ville d'Yverdon-les-Bains, ce qui sera un bon moyen aussi de participer d'une manière peut-être un peu différente, mais combien intéressante, à l'Expo.02.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Je remercie Monsieur le Municipal VON SIEBENTHAL et me réjouis de voir le résultat.

Monsieur Patrik DURUZ :

Nous avons là on concept d'animation d'une richesse réjouissante et qui semble être lié à la seule présence de l'Expo, si j'ose dire, pour autant que l'on puisse la minimiser.

J'aimerais juste savoir comment la vie culturelle ordinaire de la vie yverdonnoise est intégrée dans ce concept d'animation. Je pense évidemment aussi à certains événements sportifs qui pourraient « se trouver un peu coincés » entre cette richesse de ce programme.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Là encore, il s'agit de travailler avec ce qui existe et de ne pas créer de toute pièce une nouvelle animation. C'est le vœu du groupe, de la Municipalité, mais aussi de l'Expo.02 elle-même qui souhaite collaborer et coordonner toutes les manifestations qui ont lieu dans la région annuellement et traditionnellement, que ce soit L'Abbaye ou les Fest'Yv'été pour n'en prendre que quelques-unes, qui ont toutes droit de cité et qui vont être maintenues. Bien sûr, cela pose un certain nombre de problèmes au niveau de la programmation, puisque l'Expo.02 sera extrêmement riche en manifestations et en événements d'importance. On pense notamment aux journées cantonales dont les dates ont été décidées sans toujours pouvoir tenir compte des contraintes locales. Il faudra donc tenir compte des dates réservées pour ces grandes manifestations ou pour d'autres comme la Fête de la musique, qui a toujours lieu le 21 juin, pour organiser les autres manifestations du lieu.

Le principe est clair : on maintient et on soutient ces manifestations. On les soutient dans le sens que l'Expo s'est engagée à intégrer, dans la programmation générale, les manifestations locales qui auront lieu ; cela veut dire qu'elles seront annoncées dans le programme général de l'Expo.02. Nous avons donc des garanties sur ce point-là. Il s'agira maintenant de discuter et de négocier, cas échéant, avec les sociétés organisatrices pour trouver la meilleure solution possible.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

J'ai une question qui concerne les finances par rapport au versement des Fr. 200'000.-- de l'Expo.02. Je m'inquiète un peu de savoir comment l'Expo va payer : est-ce que cela sera avant, après ? Comment est-ce que cela va se passer à ce niveau-là.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

C'est aussi notre inquiétude, bien entendu. Nous l'avons déjà vécu dans d'autres contextes, notamment en relation avec la remise de l'Hippodrome.

L'Expo.01 d'abord s'était engagée à verser cette somme forfaitaire de Fr. 200'000,-- aux quatre villes arteplices. Cette intention a encore été confirmée il y a quelques mois par l'Expo.02. Nous avons donc des garanties sur le plan du principe.

Maintenant, nous allons intervenir auprès de l'Expo.02 pour que ce versement intervienne avant la manifestation, non parce que nous n'avons pas confiance dans l'Expo.02 pour la suite, mais parce que nous aurons besoin de cet argent pour financer cette opération maintenant que nous avons décidé d'affecter ces Fr. 200'000,-- à une opération bien précise. Nous aurions aussi pu imaginer que ces Fr. 200'000,-- entrent simplement dans la caisse générale de la commune sans être affectés directement. Là, ils seront affectés à une opération bien précise, en relation avec l'Expo.02 et nous attendons que cette « manne » nous vienne au bon moment pour que nous puissions travailler avec cet argent.

Monsieur Maximilien BERNHARD :

En ce qui concerne le concept des animations, culturelles de la Ville d'Yverdon-les-Bains durant Expo.02, je ne suis favorable sur le fond, mais pas sur la forme, notamment au niveau financement. Au vu du montant de la dette communale qui, je vous le rappelle, atteint plus de 215 millions de francs, je ne souhaite pas que notre Commune s'engage à supporter, dans cette opération, les charges supplémentaires occasionnées en 2001 et 2002, charges qui s'additionneraient à celles auxquelles nous devons déjà faire face. C'est une question de priorité qui, à mon avis, doit s'axer maintenant sur le remboursement de la dette communale, et non pas sur des engagements supplémentaires dans le cadre d'activités liées à Expo.02. J'aurais certainement accueilli plus favorablement ce préavis si cette opération s'était autofinancée dans sa totalité. La Municipalité aurait par exemple pu utiliser le principe des vases communicants, c'est-à-dire renoncer à financer certaines activités culturelles en 2001 et 2002, et que les montants ainsi économisés soient consacrés aux activités culturelles prévues dans le cadre d'Expo.02. La Municipalité pourrait d'ailleurs revenir devant ce Conseil avec une proposition allant dans ce sens.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

C'est bien ce que nous faisons et c'est bien ce qui figure dans le préavis.

Les activités culturelles normales de la commune seront diminuées. Les saisons théâtrales notamment seront réduites pour laisser la place à Expo.02. C'est bien dans ce sens que nous allons.

Mais il faut être clairs et conscients que nous ne pouvons pas tout simplement supprimer une saison culturelle parce que, par exemple, le montant de Fr. 120'000,-- qui vous est demandé est proche de celui dont dispose l'Echandole pour sa programmation pour toute une saison, qui est de l'ordre de Fr. 150'000,--. Il n'est pas envisageable de supprimer simplement ce montant. Nous avons fait un effort dans ce sens-là, dans toute la mesure du possible, pour réduire ces activités, mais sans qu'il n'y ait plus rien avant ou plus rien après l'Expo et qu'on nous dise que l'on a tout mis dans l'Expo et que la culture yverdonnoise que nous vivons et apprécions année après année n'a plus droit de cité pendant cette période et après, il faudra encore rattraper ces déficits.

Nous avons bien essayé de faire le maximum pour réduire la dépense pour la Commune, mais il y a des limites au-delà desquelles on ne pouvait pas aller.

Monsieur Maximilien BERNHARD :

Je remercie Monsieur le Municipal VON SIEBENTHAL. Je suis bien conscient des efforts qui ont déjà été faits dans le cadre de ce préavis, mais c'est surtout sur les charges supplémentaires que je m'oppose ce soir.

Plus personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : Le concept d'animation en Ville d'Yverdon-les-Bains pendant l'Expo.02 tel que développé par la Municipalité est adopté sur le principe ;

Article 2.- : Les charges supplémentaires occasionnées en 2001 seront reprises dans la 1^{ère} série de compléments au budget 2001. Les prévisions de charges supplémentaires, diminutions de charges et recettes supplémentaires pour 2002 seront portées dans le budget 2002.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS

Motion de Madame Damaris BRASEY (Encourageons les mamans n'ayant aucune activité lucrative ...)

Jusqu'à aujourd'hui, et avec raison, tous nos efforts ont été entrepris pour aider les mamans devant travailler afin qu'elles puissent remettre leur enfant en des mains de professionnels pendant leur absence.

Garderies, nurseries, haltes pour enfants, etc. même si la plupart des endroits affichent complet et que nos efforts doivent continuer dans ce sens, que faisons-nous pour les mamans qui désirent et font en sorte de pouvoir rester à la maison et se concentrer plus sur l'éducation de leur enfant ?

Je ne désire en aucun cas donner mauvaise conscience à celles qui travaillent ; souvent, c'est une question de survie.

Mais, que faisons-nous, politiquement parlant, pour encourager, remercier les mamans qui préfèrent avoir un budget serré mais qui, néanmoins, centrent leurs activités et leurs intérêts sur l'éducation de leur enfant ?

Si une maman tombe malade, elle n'a pas droit à l'assurance perte de gain ...

C'est donc à nouveau sur un seul salaire que les dépenses vont s'accumuler !

Ma proposition serait d'aider cette frange de notre population, non pas en versant une subvention floue à l'Association de la Croix-Rouge locale, mais en payant, oui vous l'avez bien entendu, en payant la facture des personnes venant aider les mamans à la maison.

Que ce soit lors d'un baby-blues, d'une maladie impliquant toutes sortes de souffrances, il me semble que ce petit geste serait une façon de remercier et d'encourager ces mamans.

On aime entendre les directeurs, les enseignants et les personnes représentant les métiers sociaux louer la stabilité d'un foyer, louer les parents qui suivent leur enfant à tous les

niveaux ; et bien il me semble que l'on pourrait prendre une décision concise, pratique, dont le message ne serait qu'un gros « Bravo ! et continuez !!! »

Je vous remercie de votre attention.

Ce que j'aimerais rajouter, suite à cette motion, c'est peut-être l'information que j'ai reçue de l'Association de la Croix-Rouge locale qui ne bénéficie bien entendu d'aucune subvention, mais que de dons et, peut-être, pour étayer un peu plus cette motion, vous expliquer ce qu'est le service Parents-Rescousse :

- Une prestation offerte par la Section vaudoise de la Croix-Rouge suisse aux parents, momentanément malades ou en situation de crise et qui ne savent pas à qui confier la garde de leurs enfants.
 - La Section vaudoise de la Croix-Rouge suisse met à votre disposition une assistante Croix-Rouge spécialement formée et expérimentée, au plus tôt dans les 24 heures qui suivent votre appel parvenant du lundi au vendredi aux heures et numéros de téléphones indiqués plus bas.
 - L'assistante Croix-Rouge se rend à votre domicile, veille sur les enfants à garder, effectue les soins d'hygiène, joue avec eux et prépare les repas. Si nécessaire, elle accompagne les enfants à l'école ou à la garderie.
 - L'intervention d'une assistante Croix-Rouge se fait après l'évaluation de la situation par l'infirmière responsable du service Parents-Rescousse.

Il me semblait important de voir la différence entre ce qu'offre le CMS, qui s'occupe de la maman malade, alors que le service Parents-Rescousse s'occupe de la globalité de la situation familiale.

D'autre part, j'ai demandé quelques chiffres concernant ces interventions. Pour 1999 et 2000, on voit qu'ils sont en progression parce que les familles sont en crise un peu partout. Pour 1999, il s'agit de 316 heures. On dit généralement que ce service coûte Fr. 35,-- l'heure, Fr. 25,-- étant à la charge des familles, cela peut vite monter entre Fr. 2'000,-- et Fr. 3'000,-- pour une famille. Un revenu bas sera diminué. Ils essaient de faire au mieux pour que les personnes si elles n'ont vraiment plus aucune possibilité de payer paient encore Fr. 2,50 de l'heure de leur côté, le reste étant pris en charge par la Croix-Rouge.

Pour 2000, il s'agit de 603 heures. J'ai fait un petit calcul : s'il s'agit de Fr. 15,-- de l'heure, pour des familles qui seraient moyennes, je dirais, pas trop aisées mais pas non plus en grandes difficultés, il s'agirait pour 1999 de Fr. 4'740,-- et pour 2000, de Fr. 9'045,--.

Si le cas était de Fr. 25,-- de l'heure, en 1999, cela aurait coûté Fr. 7'900,-- et pour 2000, Fr. 15'075,--. Ce sont donc de petits chiffres, modestes. Souvent, on a l'impression que l'on doit arracher de force ces petits clins d'œil à des familles. Il me semble que cela devrait être possible ce soir d'aider bien entendu les familles yverdonnoises, je le répète.

On parle de mamans, mais il existe effectivement aussi à Yverdon des papas qui restent au foyer. Ils le font pour libérer la maman pour raisons professionnelles. Ils sont bien entendu aussi inclus.

Je vous remercie.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de la motion proposée par Madame Damaris BRASEY :

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

J'ai accueilli avec plaisir la motion de Madame BRASEY qu'elle a eu la gentillesse de me faire parvenir avant. Je suis contente d'entendre qu'elle a parlé des papas à la fin parce qu'ils existent et que cela les concerne aussi. Je la remercie.

J'aimerais aussi ici inviter un tout petit peu les gens qui soutiendront cette motion ou son renvoi à une commission, à penser que c'est effectivement un genre de subvention que l'on éviterait si on avait des allocations familiales dignes de ce nom.

J'invite donc tout un chacun à militer dans ce sens et je propose que l'on renvoie cette motion à une commission pour étude et rapport parce qu'il y a beaucoup de chiffres que l'on ne peut pas traiter ici, en plénière.

La discussion est ouverte sur la proposition de renvoyer cette motion à une commission pour étude et rapport :

Monsieur André PERRET :

Je m'étonne un petit peu du paradoxe que l'on vit : 3 minutes avant l'intervention de Madame BRASEY, le groupe UDF a estimé au point 6 que l'on devrait consacrer nos moyens à éliminer ou à diminuer notre dette et à ne pas créer de nouvelles dépenses.

Or, ce que l'on nous propose ici, c'est une dépense nouvelle. Je vous invite également à renvoyer cette motion à une commission pour que nous puissions en faire le tour. Au départ, en première analyse, elle paraît relativement sociale, mais je n'en suis personnellement pas tout à fait convaincu. Je n'ai pas eu le temps d'y réfléchir, puisqu'elle vient de nous être présentée mais, finalement, on nous propose d'aider les familles dont l'épouse n'a pas

d'activité lucrative. Donc, c'est pour pouvoir se consacrer à l'éducation des enfants. A mon avis, on a plusieurs cas : celui où c'est un choix dans la famille et où ce choix amène inévitablement des sacrifices parce que, finalement, il n'y a plus qu'un salaire qui rentre dans la famille et c'est vrai, cela crée automatiquement des difficultés, j'imagine.

Mais il y a aussi les cas inverses, où un salaire suffit largement à faire vivre la famille, et c'est un autre choix. C'est un choix finalement personnel que de laisser l'épouse se consacrer à l'éducation des enfants. Or, j'imagine, pour ceux qui ont des salaires importants, et j'en connais, je pense qu'ils n'attendent pas d'aumône de la part de la Commune ou une aide sous une forme quelconque.

Devant cet aspect, qui ne me paraît pas social au premier abord, en tout cas peut-être moins social qu'électoraliste, je vous invite à renvoyer cette motion à l'étude d'une commission qui ensuite viendra rapporter devant notre Conseil et nous pourrons décider et trancher en toute connaissance de cause.

Monsieur André BRASEY :

Je rassure Monsieur PERRET : tout d'abord, ma femme n'a aucune visée électoraliste. Secondement, je l'invite à bien mesurer la différence qu'il y a entre les montants du préavis N°6 et ceux cités dans la présente motion.

Je crois qu'il serait en mesure de faire la différence.

Madame Damaris BRASEY :

Bien entendu, je suis tout à fait heureuse si on renvoie cette motion à une commission. N'empêche, Monsieur PERRET, je crois que même s'il s'agit d'une famille aisée ou non, se consacrer à ses enfants, c'est peut-être aujourd'hui un discours que vous n'avez jamais entendu. Cela change quand même. On ne dépense plus pour des garderies, mais on soutient et on encourage les mamans à rester à la maison. De toute façon, une personne aisée a souvent une très bonne formation et devra aussi partir et encore dépenser plus comme disait Madame JEANPRETRE dernièrement. Un enfant en garderie, cela nous ramène à Fr. 1,60 sauf erreur, je crois. Cela ne m'intéresse pas ce genre d'intervention. Un enfant n'est pas une chose, mais bien un être humain et j'aimerais enfin que soit considéré le travail d'une maman qui souvent regroupe 20 emplois différents.

Madame Hélène GRAND :

Cette motion est intéressante. Il est évident que l'aide à la famille dans notre pays et dans notre commune n'est pas suffisante et pour beaucoup de familles totalement inconsistante mais cette motion propose quand même des choses qui sont un peu floues, pas très claires, et je pense que la discussion au sein d'une commission du Conseil communal sera bienvenue et je propose aussi qu'on la renvoie à une commission.

Monsieur André PERRET :

J'aimerais rassurer Madame BRASEY : dans notre famille, je crois que toutes les mamans sont restées à la maison pour faire l'éducation des enfants. Je défends donc personnellement ce principe-là et je vais plus loin : on l'applique.

Mais, la difficulté est ailleurs : elle est dans les familles où finalement un salaire, de par l'importance qu'il a, ne permet pas à la mère de rester à la maison pour faire l'éducation des enfants. Cela nous amènerait peut-être aussi moins de problèmes parce que l'on aurait peut-être des enfants qui seraient un peu mieux suivis. Mais c'est un fait de société et certaines mères sont obligées d'aller travailler. A mon avis, c'est peut-être à ce niveau-là que l'on devrait intervenir, plutôt que de donner un petit susucre.

Quant à Monsieur BRASEY, j'avais déjà fait le calcul : entre Fr. 5'000,-- et Fr. 10'000,--, il n'y a pas comparaison avec le préavis précédent, mais c'était une question de principe.

Plus personne ne demande la parole et le renvoi de cette motion à l'examen d'une commission pour étude et rapport est accepté à une évidente majorité.

**Question de Monsieur Pierre-André MICHOU (Economie de timbres et d'enveloppes)**

Cette question était adressée à Monsieur le Municipal MILLASSON. Bien qu'il ne soit pas là, je désire tout de même la poser ; il aura tout le temps d'y répondre.

Comme beaucoup d'Yverdonnois, j'ai reçu par courrier la convocation à la 3^e séance de l'Agenda 21 pour lundi prochain.

Par l'Agenda 21, nous désirons engager une réflexion sur le développement durable dans notre ville autant au niveau des rapports humains, de l'environnement que des économies d'énergies ou autres afin d'offrir aux générations futures un cadre de vie accueillant et sûr.

Permettez-moi de m'étonner, Monsieur le Municipal, qu'aucun effort n'est entrepris par vos services afin d'appliquer pareilles réflexions déjà au niveau des convocations.

En effet, la convocation arrive par courrier B, ce qui est louable, mais dans une enveloppe B4, que je vous présente, soit avec un tarif de Fr. 1,80. A l'intérieur de l'enveloppe, on trouve une feuille A4 vierge de tout pli, ainsi qu'un feuillet A5 pour la réponse. De ce fait, je pense qu'il est aisément possible d'apporter les améliorations suivantes :

1. Convocation et talon réponse sur une seule feuille A4 ; on économise du papier, l'onglet doré pour attacher les 2 feuilles ainsi que du temps.
2. Pli de ladite feuille A4 en 3, voire en 4 et envoi dans une enveloppe plus petite ; on économise sur le prix de l'enveloppe et le coût de l'envoi.

Il ne s'agit pas d'économies de bouts de chandelles mais réellement d'une réflexion sur des dépenses qui, sur une année, peuvent s'avérer très importantes et sur un mode de faire qui est trop souvent pratiqué par automatisme.

Par avance, je me réjouis de savoir si vous envisagez de corriger le tir dans le plus bref délai ou d'attendre le rapport final de l'Agenda 21 précisant les mesures concrètes à entreprendre ?

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

C'est une question bien ciblée et je transmettrai le courrier à Monsieur MILLASSON.



Question de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Service d'ambulance)

Selon Monsieur PERDRIX René, Président de la zone sanitaire, un temps convenu pour une urgence est de 20 minutes. Et, en plus, à entendre certaines personnes du service d'ambulance, il serait tout à fait impossible d'effectuer deux services de secours de front ... Une ambulance pour 65 communes, soit pratiquement un district, est-ce logique ? Cela ne revient-il pas à faire de la corde raide ? ... Est-ce que ce genre de pratique est compatible lorsqu'on parle de « SANTE PUBLIQUE » ? Même si, en passant par le 144, le temps d'intervention est de 20 minutes, n'est-il pas alors plus judicieux et surtout plus consciencieux de parler d'efficacité au lieu de convention ? Le mot de convention a une connotation déplaisante d'approximation.

Ma question, qui est à l'égard de Monsieur le Municipal de la police, est la suivante :

- Dans cette nouvelle organisation, quel dispositif de secours est prévu de jour comme de nuit pour faire face à deux services URGENTS simultanément, ceci évidemment sans négliger les notions médicales et d'efficacité que je viens de citer là ?

Je vous remercie.

Monsieur le Municipal Samuel GURTNER :

J'ai enregistré avec intérêt la question de Monsieur COUSIN. Il est vrai que le service d'ambulance est organisé maintenant sur le plan cantonal, avec une seule centrale d'engagement. Nous avons deux ambulances en permanence à notre disposition. C'est clair qu'en cas de pépin, en cas de problème où ces ambulances seraient engagées, des ambulances d'autres secteurs sont engagées sur notre territoire. On ne peut donc pas prévoir à l'avance ce qui va se passer dans l'heure qui suit. Mais, sur le plan de l'organisation évidemment, tout est bien réglé. C'est dans les cas pratiques qu'il peut parfois y avoir des problèmes, c'est sûr : problèmes de temps si l'ambulance doit venir depuis Orbe à Yverdon, ce sera bien évidemment plus long que si l'ambulance part d'Yverdon pour aller à la rue du Lac, par exemple.

Mais cela, on ne peut pas le prévoir d'avance. C'est une organisation qui est mise en place et il faut s'en satisfaire. On ne peut pas faire plus que ce qui est actuellement en chantier.

Monsieur Jean-Marc COUSIN :

Je remercie Monsieur le Municipal et, de par sa réponse, je vois que l'organisation pêche et que l'on va continuer à entendre cette réponse-là et à faire ce que j'appelle de la corde raide. Mais évidemment, là, je crois que l'on aborde une question de pourcentage sur une période donnée. Mais, pour une personne sur un bord de route, c'est bien triste si cette personne même appartient au 1 ou 2 % qu'il y a. C'est une vie ! Et je crois ce que Monsieur le Syndic KERNEN a cité : *La santé est un métier à part entière !* Et quand on s'occupe de santé, la corde raide, on la laisse derrière.

Je vous remercie.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Monsieur le Conseiller COUSIN a fait allusion à une commission dite CDRU qui cogite depuis un certain temps tout le plan sanitaire dans notre région et la zone sanitaire 6A. Au nom de la Commune d'Yverdon-les-Bains, je fais également partie de cette commission avec Monsieur le Commissaire de police.

Très succinctement, je vais vous donner un topo de ce qui se passe maintenant et de ce qui va se passer par la suite :

- Actuellement, les prestations pour le service d'ambulance sont assurées depuis le poste de police d'Yverdon-les-Bains.

La journée, de 08 h 00 à 20 h 00, deux ambulances de type C, c'est-à-dire d'intervention 1^{ère} urgence, sont à disposition. Et la nuit, dès 20 h 00, une ambulance.

- Du 1^{er} octobre 2001 au 31 janvier 2002, de jour, soit de 08 h 00 à 20 h 00, nous aurons une ambulance de première urgence à l'Hôpital de zone d'Yverdon avec un conducteur de la police municipale, et une deuxième ambulance assurée par la police municipale qui partira depuis le poste.

La nuit, de 20 h 00 à 08 h 00, une ambulance assurée depuis le poste de police.

Il est bien clair qu'il faut imaginer aussi, si le cas est considéré comme grave depuis la centrale d'alarme 144, un véhicule d'intervention rapide part depuis le SMUR avec le médecin d'urgence qui rejoint le lieu de l'accident.

- Une deuxième étape aura lieu du 11^{er} février au 31 octobre 2002, donc pendant la période de l'Expo, de 07 h 00 à 23 h 00. Vous voyez que là, on satisfait aux besoins du canton qui exige ceci, mais il faut des étapes parce qu'on ne peut pas, du jour au lendemain, mettre en place des infrastructures très conséquentes.

La première ambulance partira depuis le CHYC avec un conducteur de la police municipale. La deuxième ambulance sera encore assurée depuis le poste de police.

Je tiens à préciser qu'en ce qui concerne les besoins spécifiques à l'Expo – il faut bien s'imaginer qu'à l'Expo, avec les 20'000 à 25'000 visiteurs/jour on aura besoin de personnel sanitaire dans les parages - il y aura une ambulance personnelle qui sera sur le site et payée par le Canton, selon le protocole d'accord Expo – Canton.

Du 1^{er} février au 31 octobre 2002, l'organisation de nuit est la suivante : véhicule au poste de police, qui fera un crochet à l'Hôpital pour prendre le personnel de la cellule sanitaire. Cela s'est déjà fait pendant la période où le SMUR n'avait pas de véhicule d'intervention directement sur le site de l'Hôpital.

- La troisième étape, du 1^{er} novembre 2002, si possible jusqu'au 1^{er} janvier 2003 où nous aurons de nouveau la première ambulance au CHYC et la deuxième au poste de police et la nuit, de 23 h 00 à 07 h 00 avec ce même procédé qu'auparavant.

La finalité, c'est que les véhicules et le personnel de l'intervention, à partir de 2003 si possible, seront basés directement au CHYC, ce qui permettra à la police d'Yverdon-les-Bains de retourner à sa vocation première, c'est-à-dire la sécurité publique avec tout son personnel.

Pour l'année, l'équivalent plein temps actuel consacré à l'intervention sanitaire est de 4 personnes qui pourront être récupérées dès 2003 et réintégrées dans leur fonction première. L'ensemble du personnel sanitaire sera mis à disposition par le CHYC. Il y a bien sûr encore quelques négociations à mener avec le service de la santé publique de l'Etat pour finaliser notamment le budget mais, également, il ne faut pas l'oublier, la formation qui est très spécifique, très complexe et très longue dans le domaine sanitaire.

Monsieur Jean-Marc COUSIN :

Je remercie Monsieur le Syndic et Monsieur le Municipal de la réponse donnée.

Monsieur Robert FAVRE :

Je ne pensais pas intervenir ce soir mais, puisque le problème est soulevé, je me permets quand même de poser la question concernant le courrier des lecteurs de la semaine dernière qui dénonçait justement un « couac » au niveau de l'ambulance.

J'aimerais dès lors être renseigné et surtout assuré que cela ne va pas se reproduire.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je crois que Monsieur le Municipal l'a dit tout à l'heure : la nuit, cela dépend du nombre de policiers dont nous disposons dans la brigade de nuit. Si nous nous trouvons avec 4 policiers à disposition, on ne peut partir qu'avec une seule ambulance en urgence, parce qu'il faut bien admettre qu'une personne reste comme planton au poste de police et une personne seule ne peut pas partir avec l'ambulance en première urgence.

Dès lors, s'il y a deux accidents de suite la nuit, ce qui est heureusement très rare, nous sommes obligés de faire intervenir soit l'ambulance de St-Loup, soit celle de Payerne, tout dépend où se situe l'accident, et voire même l'ambulance de Ste-Croix. C'est ce qui s'est passé avec cette malheureuse intervention que nous avons dû faire en deuxième instance depuis Orbe, et c'est pour cela qu'il a fallu un peu plus de temps. Ce sont tout de même des cas exceptionnels, il faut l'admettre.

La structure à mettre en place pour assurer 2 ambulances de nuit pour un départ simultané pose énormément de problèmes d'infrastructure et de personnel, vous pouvez bien l'imaginer.

Et je crois que dans le cas évoqué, les choses se sont bien passées, même si le temps, dans ces cas-là, on l'imagine, paraît très long.

Monsieur Robert FAVRE :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse.



Information de Monsieur Rémy JAQUIER (Horizons – Jeunes)

Je me permets de prendre la parole afin de vous présenter l'Association Horizons-Jeunes, constituée en novembre dernier à Yverdon-les-Bains et ayant pour but de mettre à disposition des jeunes, âgés de 16 ans et plus, et de toutes nationalités confondues, un lieu de rencontres et d'activités dans notre ville.

Ce projet fait suite aux constats effectués par Monsieur Mehdi MESSADI, éducateur de rue. Ce professionnel, qui fait un excellent travail de fond et d'accompagnement auprès des ados, estime qu'un tel lieu est nécessaire afin d'y réunir une partie de la jeunesse zonant en ville en soirée et même la journée.

La Municipalité soutient Horizons-Jeunes en l'aidant notamment dans la recherche de locaux et je me permets ici, en tant que Président de cette association, de la remercier très sincèrement.

Une fête sera organisée le samedi 12 mai prochain sur la Place Pestalozzi, durant le marché, afin de rechercher les indispensables membres et cotisations nécessaires au fonctionnement d'une telle association.

Les huissiers vous distribueront à la sortie un bulletin d'adhésion auquel je suis convaincu que vous réserverez très bon accueil.

Je vous remercie de votre attention.

**Résolution de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Soutien au Buffet de la Gare)**

Faisant suite à l'annonce de la fermeture du Buffet de la Gare d'Yverdon-les-Bains, dans sa configuration actuelle, le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains soutient la Municipalité dans son action en faveur du maintien du Buffet de la Gare, comme vient de le dire Monsieur le Syndic, pour qu'il reste un lieu convivial et la plaque tournante des rendez-vous précieux de nombreuses sociétés locales, sans oublier la partie gastronomique.

La fermeture envisagée de cet établissement situé au cœur de la cité nuirait considérablement à la carte de visite de la ville à un moment où le tourisme se développe de façon réjouissante.

La résolution proposée est la suivante :

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains appuie la Municipalité dans toutes les démarches qu'elle jugera utiles d'entreprendre auprès de qui de droit pour le maintien du Buffet de la Gare avec les commodités actuelles.

La discussion est ouverte sur le projet de résolution proposé par Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ : personne ne demande la parole et cette résolution est acceptée à une évidente majorité.



Question de Monsieur PASCAL BLUM (Camping entre Thièle et Mujon)

Ma question concerne l'aménagement d'un camping entre Thièle et Mujon.

De différentes sources, j'ai cru comprendre qu'il y avait plusieurs projets proposés par différents promoteurs. Ces projets semblent avoir été présentés tant à la Commune qu'aux responsables de l'hébergement d'Expo.02 sans qu'une position définitive n'ait pu se dessiner pour l'instant. Au vu des délais non extensibles qui nous séparent du début de l'Expo, la Municipalité pourrait-elle nous donner quelques informations au sujet de ces projets et de la réalisation éventuelle de l'un d'entre eux ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Effectivement, comme cela a paru dans les journaux locaux et régionaux, des projets de camping entre Thièle et Mujon existent. C'est en effet une zone affectée à ce genre de possibilité. Les projets qui nous ont été soumis ne sont pas encore satisfaisants, il faut bien l'avouer. Ils ne correspondent pas à l'entier du cahier des charges que nous avons fixé et sont encore à finaliser.

Nous espérons que ces choses aillent très vite. C'est en main de l'architecte de la Ville. Nous suivons ce dossier de près et sommes prêts à réagir dans des délais très brefs, bien entendu avec l'aide également de l'Expo nationale qui compte sur ce périmètre pour pouvoir héberger les gens. Comme vous avez pu l'apprendre aussi par la presse, il n'y a guère d'autres emplacements sur les autres arteploges pour l'accueil des visiteurs. Yverdon-les-Bains est un site privilégié à cet effet, mais il faut faire les choses correctement si nous ne voulons pas que les moyens mis en œuvre durant l'Expo ne servent absolument à rien par la suite. Il faut donc essayer de trouver les dénominateurs communs entre une utilisation sporadique et le long terme.

Voilà pourquoi ces objets sont encore à l'étude. Il nous reste peu de temps, mais encore un peu de temps pour faire les choses correctement.

Monsieur Pascal BLUM :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse.

**Résolution de Madame Hélène GRAND (Remplacement du directeur du Collège Léon-Michaud)**

Je vais vous donner lecture de la résolution que je propose. Vous êtes tous au courant du départ par hélicoptère du directeur de l'établissement scolaire Léon-Michaud ces derniers jours et le Conseil d'Etat n'a toujours pas mis au concours un poste de directeur pour cet établissement.

La résolution est donc adressée au Conseil d'Etat du Canton de Vaud :

Suite au départ à la retraite de Monsieur Michel ROETHLISBERGER, le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, réuni en séance ordinaire le jeudi 3 mai 2001, demande au Conseil d'Etat de mettre, au plus vite, le poste de directeur de l'Etablissement secondaire Léon-Michaud au concours. En effet, la direction, composée habituellement d'un directeur et de trois doyens, se résume actuellement à deux doyens, qui sont par ailleurs en charge d'heures d'enseignement. Il est prévu que le troisième doyen soit désigné par le nouveau directeur. Il n'est pas imaginable de prolonger cette situation difficile, sachant que l'Etablissement secondaire Léon-Michaud accueille environ neuf cents élèves.

La discussion est ouverte sur la résolution proposée par Madame Hélène GRAND :**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Je suis fort surpris de voir ce soir deux résolutions demandées alors qu'il n'y a pas eu d'interpellation, surtout venant de la part de Madame GRAND.

Je demande donc à ce que Monsieur le Président applique le règlement.

Monsieur le Président :

Je propose donc que cela soit d'abord une interpellation à la Municipalité, qui sera transformée en résolution par la suite.

Madame Hélène GRAND :

Lorsque j'ai déposé cette intervention, je l'ai fait signer par plus de 5 personnes. Elle peut donc sans autres être transformée en interpellation et je la considère comme développée.

Monsieur le Président :

Nous allons donc pouvoir voter sur ce projet de résolution de Madame Hélène GRAND.

Monsieur André PERRET :

Je demande que la Municipalité s'exprime tout d'abord sur le sujet de cette interpellation.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Effectivement, s'agissant d'une interpellation, nous allons pouvoir vous expliquer ce qui se passe avec ce dossier-là, qui nous occupe depuis plusieurs mois et qui commence un peu à nous courir sur les nerfs, si vous me permettez l'expression !

Effectivement, on sait depuis assez longtemps que Monsieur ROETHLISBERGER allait quitter son poste le 30 avril de cette année, ce qui a été fait par le moyen qu'a évoqué Madame GRAND. L'automne dernier, nous sommes intervenus auprès du Conseil d'Etat pour demander qu'il ouvre ce poste et le mette au concours, comme il se doit, l'établissement secondaire Léon-Michaud n'étant, à notre connaissance, et en tout cas à cette époque-là, pas menacé de disparition.

Après plusieurs semaines d'attente, nous avons reçu une réponse négative nous disant qu'il fallait d'abord réfléchir à une nouvelle organisation de l'arrondissement scolaire d'Yverdon, que dans ce contexte-là, il était fort envisageable de supprimer l'un des établissements scolaires, même si celui de Léon-Michaud n'était pas visé, et que, dans l'attente d'une réflexion plus poussée dans ce domaine-là, il n'était pas envisageable de mettre ce poste au concours.

Dans l'intervalle, comme l'a évoqué Madame la Conseillère GRAND, l'un des doyens a également pris sa retraite, au 31 décembre de l'année dernière, ce qui fait qu'il n'en reste plus que deux qui ne disposent que de quelques heures de décharge pour assumer l'ensemble de leurs tâches et, en aucune manière, ils nous l'ont répété le 30 avril dernier, ils ne prendront en charge les tâches d'un directeur d'établissement, tâches qui vont bien au-delà de celles que peut assumer un doyen.

Dans ce contexte-là, nous avons réfléchi, de concert avec les autorités scolaires du conseil exécutif de l'établissement secondaire d'Yvonand pour envisager des solutions qui pourraient nous permettre d'obtenir quand même cette mise au concours.

Nous avons eu plusieurs réunions dont une qui a eu lieu le 27 février 2001 avec Madame la Conseillère d'Etat JEANPRÊTRE pour discuter de cette question-là. Suite à cette réunion, nous avons encore adressé un courrier au Conseil d'Etat demandant le réexamen de sa position.

A ce jour, nous n'avons reçu qu'un accusé de réception de la Chancellerie. Les enseignants de Léon-Michaud ont également écrit au Conseil d'Etat et ont aussi reçu un accusé de réception de la Chancellerie. Comme quoi on traite les municipalités comme les enseignants ou les enseignants comme les municipalités, peu importe.

On nous avait promis, suite à plusieurs téléphones que ce dossier serait traité dans la séance du Conseil d'Etat de lundi dernier ; il n'en a rien été et on nous promet maintenant qu'il le sera dans sa séance de lundi prochain. Nous espérons que cette fois-ci, ce sera la bonne !

Quand je dis que nous en avons un peu ras le bol de ce dossier, il faut quand même savoir et vous le savez par la presse, que l'Ecole vaudoise est en mutation, c'est le cas de le dire, dans tous les domaines, et qu'une chatte n'y retrouverait pas ses petits, sans jeu de mots, cette fois-ci.

Il faut savoir que, par exemple, un établissement tel que celui de Genolier, charmante commune de la Côte, qui compte 450 élèves, a vu son directeur être nommé à un poste plus important au Département. Dans la semaine qui a suivi cette nomination, le poste a été mis au concours. Quand je dis qu'on en a un peu marre, c'est vraiment qu'on en a un peu marre.

Je vous encourage à accepter la résolution qui suivra l'interpellation de Madame la Conseillère GRAND.

Madame Hélène GRAND :

Merci, Monsieur le Municipal, pour votre réponse à mon interpellation. Certes, cette réponse n'est pas satisfaisante. On voit que l'on n'obtient pas de poste pour ce directeur du Collège Léon-Michaud. Je vous invite donc à soutenir la résolution que je vous ai lue tout à l'heure et qui pourrait être votée par ce Conseil.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Juste une information complémentaire. La Municipalité a également envoyé une lettre recommandant une attention particulière – lettre que je viens de remettre à mon collègue, mais qui a oublié de le dire – demandant aux députés de l'arrondissement d'être particulièrement vigilants quant à la suite des opérations.

Je vous garantis que si, lundi, le Conseil d'Etat n'a pas pris de décision et, en plus, une seule et unique décision : la bonne, celle de repourvoir ce poste, nous interviendrons lors de la

séance de mardi prochain au Grand Conseil avec toute la véhémence que vous pouvez imaginer.

Je tiens aussi à préciser que cette mesure, qui a été prise par le Conseil d'Etat, fait suite à une mesure de la Table ronde, mesure dite 1013. Que va être la 1014 ?

Madame Hélène GRAND :

Pour venir en appui à Monsieur KERNEN, j'ai, au niveau du Grand Conseil, déposé mardi dernier une petite question à laquelle il sera répondu mardi prochain, sur ce même sujet. On espère que la réponse sera positive.

Monsieur André PERRET :

Je ne comprends pas la légèreté du Conseil d'Etat, parce qu'il ne peut pas se prévaloir en la matière de l'effet de surprise ! Je crois que l'on savait exactement quand Monsieur ROETHLISBERGER allait partir à la retraite. Pour un établissement de l'importance de celui d'Yverdon-les-Bains je crois que l'on doit se préparer et la structure à mettre en place au départ du directeur doit être prévue et discutée avant son départ à la retraite et non pas après.

Je vous invite donc aussi à appuyer cette résolution.

Plus personne ne demande la parole et cette résolution est acceptée à une évidente majorité.



Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Zone provisoire 30 km/h dans le quartier des Prés-du-Lac)

J'adresse une simple question à Monsieur GURTNER, Municipal de la police. Elle concerne la rue des Prés-du-Lac sur sa fin, en direction de Grandson.

Une zone 30 km/h a été aménagée de manière provisoire. Or, ce provisoire dure bien depuis plus de 6 mois, je crois. J'aimerais donc savoir où en sont les réflexions et si on pourrait passer à quelque chose de plus effectif ? Je crois savoir aussi que les aménagements urbains prévus dans ce provisoire ne satisfont pas forcément les usagers et j'aimerais être renseignée.

Je vous remercie.

Monsieur le Municipal Samuel GURTNER :

Il est vrai qu'un aménagement provisoire a été posé il y a environ 6 mois, minimum. L'expérience n'est pas terminée et il s'agit encore de creuser ce dossier.

Pour l'instant, nous n'avons pas encore pris une décision définitive quant à cet aménagement.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse qui ne me satisfait pas. Je trouve que c'est un peu léger de dire que l'expérience dure encore.

Je vous rappelle qu'un accident a eu lieu dans ce périmètre et qu'il serait bon de traiter ce dossier avec un peu plus de sérieux.

Je vous remercie.

Madame Damaris BRASEY :

J'aimerais quand même rappeler à Monsieur GURTNER qu'à la rentrée, il y aura à nouveau une autre distribution des élèves, qui auront chacun de nouvelles habitudes à prendre. Il y aura peut-être le Collège du Cheminet si tout va bien.

Il serait bon, et cela ne fait pas 6 mois, mais une année que cette situation perdure, qu'enfin quelque chose se dessine dans ce secteur. Merci.

**Question de Monsieur Jean-François TROYON (Difficultés rencontrées par les commerçant de la Place de la Gare)**

La Municipalité a-t-elle été informée des difficultés rencontrées par les commerces attenants à la Place de la Gare, cela suite aux aménagements de ce lieu ?

Est-ce que la Municipalité voudrait bien informer ce Conseil sur les mesures qu'elles a prises ou qu'elle envisage de prendre pour améliorer leur situation ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Municipalité a été informée de difficultés, cela tout récemment. La responsable du magasin de fleurs sis sur le quai 1 de la Gare d'Yverdon-les-Bains devrait en principe fêter le 10^{ème} anniversaire de son commerce en septembre. La Municipalité souhaite de tout cœur qu'elle y parvienne, parce que ce magasin est utile, l'accueil y est agréable et il est souhaitable qu'il y ait un tel magasin à proximité immédiate de la Gare.

Cela dit, je ne crois pas que l'on puisse incriminer le seul fait que l'on ne puisse plus stationner son véhicule sur les quais ou sur la Place de la Gare proprement dite. Il faut aussi prendre en considération le fait que les CFF ont créé un deuxième passage sous-voies à la hauteur de la poste et que le flux des piétons qui se rendent au quai 2 est désormais divisé en deux. La moitié des piétons ne passe donc plus devant le magasin en question mais à la hauteur de la poste.

Pour le surplus, il est incontestable que la responsable de ce magasin subit un préjudice comme d'autres commerces, semble-t-il. On peut penser à cet égard à la boulangerie qui a été ouverte à l'autre bout de la Gare elle-même.

La Municipalité ne peut pas procéder à un dédommagement. Tout d'abord parce que, jusqu'à maintenant, elle s'y est toujours refusée. Elle s'y est refusée lorsqu'il s'est agi des commerçants de la rue de Clendy, de ceux de la rue du Milieu, de ceux de la rue du Valentin, tout comme pour les commerçants qui subissaient un préjudice du fait des travaux de réfection de la rue des Moulins.

Ces rues sont refaites à des intervalles assez éloignés – il s'agit de plusieurs dizaines d'années – et il n'est guère envisageable que la Municipalité doive chaque fois dédommager les commerçants qui, par la suite, dans une certaine mesure, profitent des aménagements réalisés. Mais surtout, il y a des questions juridiques qui s'opposent à un tel dédommagement. Pour qu'une collectivité ou qu'un particulier soit astreint à réparer un dommage, il faut qu'il ait commis une faute, un acte illicite. Lorsque le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains vote un crédit pour la réfection d'une place, on ne peut pas dire que la Municipalité, qui donne suite à ce crédit, commet un acte illicite en réalisant les travaux. En outre, le dommage dit indirect n'est pas indemnisé en droit suisse.

Cela dit, on souhaite très vivement, comme je l'ai dit tout à l'heure, que ce commerce puisse perdurer et que la fleuriste retrouve le caractère florissant de son magasin. On le souhaite même très vivement et cela devrait être possible. Elle ne doit pas se décourager parce que, très prochainement, seront réalisées les places d'arrêt dites arrêt-minute ; elles ne seront pas très nombreuses : il y en aura 5 ou 6 qui seront aménagées à la hauteur du plus grand des îlots qui est encore en construction. Ces places permettront l'arrêt des conducteurs de véhicules qui souhaitent effectuer un achat rapide, soit dans le bâtiment de la Gare, soit précisément dans ce commerce ou encore à la boulangerie. Nous espérons que ce commerce pourra ainsi retrouver toutes les raisons de prospérer.

Monsieur Jean-François TROYON :

Je remercie Monsieur le Municipal TREYVAUD de sa réponse. Est-ce que, au passage, la Municipalité accepterait de soutenir ces commerces et pas seulement cette dame s'ils devaient faire une démarche de dédommagement auprès des CFF, ce qui va dans le sens de votre vœu, d'ailleurs ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je crois savoir que les CFF ont déjà fait un effort, en ce sens qu'ils ont consenti des abattements sur le loyer perçu pour ces commerces. Je ne sais pas jusqu'où la générosité des CFF s'arrêtera, mais il est certain que la Municipalité ne pourrait qu'appuyer une démarche dans le sens de la régularisation de la situation.

Monsieur Jean-François TROYON :

Je remercie complètement Monsieur le Municipal de sa réponse.

**Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Surtension d'un transformateur SI)**

Il y a une semaine, de nombreux appareils sont tombés en panne dont celui de votre télé préférée, Canal Nord vaudois. Il semble que la surtension d'un transformateur ait provoqué une pointe de courant dépassant largement les 230 volts. Résultat : l'électronique de nombreux appareils a lâché. S'agit-il d'un fait exceptionnel, d'une ancienne machine et les SI ont-ils une RC (Responsabilité civile) pour dédommager les utilisateurs qui ont été fortement ennuyés par cette saute de courant dépassant peut-être les normes ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je vais prendre ma casquette de Municipal des SI. Effectivement, je m'attendais à une question sur ce sujet ce soir. Ce n'est pas une séance survoltée, mais nous avons quand même parlé d'électricité et, comme le dit justement Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ, tout le monde sera au courant.

Il m'appartient de vous préciser certaines choses concernant un phénomène qui est, heureusement, rare. Si on perçoit très rapidement une chute ou une coupure de courant, en l'occurrence, il n'en va pas forcément de même quand il y a une surtension et, qui plus est, une surtension qui n'arrive pas d'un coup, comme un coup de bélier, mais qui monte progressivement. C'est ce qui s'est malheureusement passé la semaine dernière sur un transformateur à l'avenue des Sports : 40 kilovolts et 5 kilovolts où nous avons eu une surtension en sortie de 5 kilovolts qui est montée à plus 20 % ; c'est donc énorme puisque,

normalement, les mesures que l'on peut tolérer correspondent à plus ou moins 10 %. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de plus de 20 % en 4 minutes. Et, malheureusement, nous avons eu une défaillance sur le contrôle de sortie en surtension. Nous n'avons pas été avisés immédiatement parce que les gens ne se sont pas tout de suite aperçus qu'il y avait des problèmes : il n'y avait pas de coupure de courant, ce n'était donc pas si flagrant. Cela a été annoncé à la police et, le temps qu'il y ait un recouplement avec différents appels pour voir qu'il y avait un véritable problème, un certain temps s'est malheureusement écoulé. Les services ont été alertés dans les plus brefs délais et sont intervenus très vite après pour faire commuter ce transformateur sur un autre. Malheureusement, entre deux, beaucoup d'appareils n'ont pas supporté cette survitamination de l'électricité.

Bien sûr, nous avons reçu des plaintes. Nous avons déterminé le secteur touché et identifié toutes les rues qui seraient susceptibles d'avoir eu quelques ennuis au niveau des abonnés et nous sommes à même maintenant de recueillir les doléances de ces mêmes abonnés qui pourraient avoir eu des problèmes avec leurs appareils. Tous les jours, nous enregistrons leurs doléances aux Services industriels et nous transférerons cela à notre assurance, bien entendu.

En même temps, nous avons mandaté un cabinet d'avocats pour connaître, par rapport à notre règlement, la responsabilité des uns et des autres. En même temps, nous regardons cela avec notre assurance, leurs juristes et les nôtres.

Comme je vous le dis, ce qui nous est arrivé est heureusement assez rare. Nous attendons donc la suite.

Si jamais des abonnés ont eu des problèmes dans le secteur que nous avons identifié comme étant directement relié à la station 40 kilovolts de l'avenue des Sports, et bien qu'il nous écrivent et nous posent leur problème. Nous essaierons d'y répondre dans les plus brefs délais, bien sûr en accord avec l'assurance.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse.

Monsieur Jean-François TROYON :

Ma question s'adresse à Monsieur le Syndic.

Il y a effectivement eu ce cas de surtension lundi passé, vers 17h15, mais il y en a aussi eu un tout aussi catastrophique, si ce n'est plus, au moment de Lothar. Et là, quand j'ai déclaré mon sinistre à l'ECA, on m'a signalé qu'il y avait près de 700 cas qui ne sont pas couverts par l'ECA, car tous ces problèmes de surtension ne sont pas assurés. Je m'étonne qu'il n'y ait pas eu plus de publicité quand il y a eu l'accident avec Lothar et je m'étonne qu'il y ait encore ce type d'incidents après l'expérience Lothar, puisque théoriquement, vous devez filtrer le réseau, de telle façon qu'il n'y ait pas ces surtensions.

Est ce que des mesures sont envisagées pour une fois contrôler l'ensemble du réseau de la ville qui, dans certains cas, cela semble un fait connu, est assez vieillissant dans ce domaine technique.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Le problème Lothar n'était pas le même problème de surtension, puisqu'il n'y a pas eu une surtension aussi flagrante que celle-ci. Je rappelle aussi que les appareils, notamment les appareils relativement modernes, sont pourvus de sécurité en cas de surtension. En général, cela fonctionne ; la preuve, c'est que tous les appareils de la ville n'ont pas sauté, et heureusement pour ceux qui étaient reliés sur ces différentes stations. Nous devons bien sûr rectifier le tir sur les transfos de sortie, c'est-à-dire les gros transfos parce que c'est là qu'il y a eu un problème. Entre les transfos de moyenne tension, 5 kilovolts et basse tension, 400 volts, il y a moins de difficultés. Il y en a aussi certains qui sont équipés en ville, mais je vous rappelle tout de même que dans notre ville, il y a un nombre important de ces installations et que certains effectivement sont un peu plus vieux que d'autres et qu'on les modifie au fur et à mesure. Mais, je le rappelle, ces cas de surtensions sont rares.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je voulais juste remercier Monsieur le Syndic pour son information parce que je comptais transmettre une facture aux SI.



Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Apport financier éventuel)

Yverdon-les-Bains s'apprête à prendre le train de l'Expo.02, enfin on l'a déjà pris. Dans une année, ce sera la fête en ville et sur l'Arteplage.

Une question à la Municipalité :

- vendredi 27 avril, à Neuchâtel, a été inauguré dans l'enthousiasme et en grande pompe, le funambule : le funiculaire reliant la gare au lac en vue d'Expo.02. Le coût de sa réalisation, qui comporte une pente maximum de 35° - pour vous dire qu'Yverdon est plat – se monte à 14 millions de francs, dont 3 millions à charge de l'Expo.

Que veut dire funambule ? Celui, celle qui marche, danse sur la corde raide. C'est un acrobate danseur. Alors, aimant le cirque, je demande combien la Ville d'Yverdon-les-Bains a négocié avec l'Expo pour l'embellissement de la ville et, surtout, assurer la fluidité du trafic devant la Gare ?

La belle réalisation qui sera inaugurée le samedi 19 mai et que le contribuable sponsorise à raison de 10 millions et des poussières, aurait bien droit à une modeste ristourne de l'Expo. La proportion voudrait que l'Expo verse à la Ville 2 millions. Peut-on rêver ? L'Expo.02 a quelques moyens pour d'autres villes. Serons-nous bénéficiaires d'une manne bienvenue, même modeste soit-elle ? Une participation serait-elle envisagée pour la Place de la Gare ou pour autre chose ? Madame WENGER, Présidente d'Expo.02, et Monsieur Pierre-Alain URECH, directeur d'infrastructures des CFF, seront là. Ils verront le beau travail effectué et Monsieur URECH pourrait être invité au Buffet de la Gare, pour un apéritif, c'est le dernier moment !

J'ai une sous-question, Monsieur le Syndic :

- Monsieur le Syndic peut-il nous informer comment la Municipalité envisage la coordination, la symbiose entre tous les services de la Commune et Expo.02 avec l'Arteplage d'Yverdon-les-Bains ? Chacun est conscient dans cette salle qu'il y aura une surcharge de travail pour de nombreux collaborateurs de tous horizons. L'OTTY sera aussi passablement sollicité et un renfort humain est-il envisagé avec une aide communale ? Pensons au bon fonctionnement de tous les services et ne décourageons pas le personnel qui devra donner un coup de collier supplémentaire pour la pleine réussite de cet événement.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Nous avons eu largement l'occasion de discuter du problème financier des infrastructures de la Place et de l'avenue de la Gare. Cette question a d'ailleurs été posée en son temps, lorsque le Conseil communal a accordé à la Municipalité les crédits correspondant à ces infrastructures nouvelles à créer.

J'aimerais simplement expliquer ici qu'à Neuchâtel, et c'est un fait unique, l'Exposition nationale a pris à sa charge la quote-part pour les transports entre l'interface Gare et l'entrée de l'Expo nationale, parce que c'est là qu'il y a la plus grande distance, et qu'il fallait créer un moyen de transport. L'Expo a donc mis une quote-part dont Monsieur SCHÜLÉ a relevé le montant tout à l'heure. A Yverdon-les-Bains, Biemme et Morat, il n'y a pas de moyens de transports entre la sortie de la Gare et l'entrée de l'Arteplage, vu les distances et les possibilités. C'est simplement ce qui avait été négocié à l'époque, et il y a de cela un bon nombre d'années, entre la Ville de Neuchâtel et l'Expo.01 à l'époque, qui est mis en application. Dès lors, nous ne pourrions pas, ni maintenant, ni auparavant, revendiquer ce même état de faits du moment que les conséquences ne sont pas du tout les mêmes.

Concernant les différents services de la Commune qui, effectivement, doivent de temps à autres mettre les bouchées doubles pour pouvoir répondre aux questions de l'Expo, comme je l'ai dit tout à l'heure, on doit répondre dans des délais très brefs, parce que nous en sommes maintenant à la phase de réalisation et que les problèmes concrets sont posés et que nous devons tout de suite réagir. Cela se fait avec la cellule que nous avons à disposition, dans le meilleur des cas. Nous allons peut-être devoir renforcer cette cellule. Il s'agit maintenant peut-être de trouver quelqu'un, parce que c'est un laps de temps très court et que ce n'est pas

évident de trouver des personnes aptes à assumer ce genre de missions, surtout qu'il faut être à disposition pratiquement en tout temps. Nous essayons de pallier ce manque de ressources humaines à l'heure actuelle par des disponibilités supplémentaires des personnes concernées dont je fais partie; et nous arrivons à assumer ces nouvelles charges pour le moment. Bien sûr, je souhaiterais, pour ma part, renforcer un petit peu ces effectifs pour le laps de temps jusqu'à l'Expo en tout cas, dans des parties techniques et stratégiques.

Concernant l'OTTY, nous en avons parlé, vous le savez aussi bien que moi, au Comité. Nous avons identifié ce problème et nous aurons besoin de ressources supplémentaires, c'est une évidence à l'Office du tourisme. Là, je mets ma casquette de vice-président. Il s'agira peut-être de voir aussi du côté de l'OTV, parce que cet événement n'est pas seulement yverdonnois et du Nord vaudois et de sa région. Il va au-delà de ces limites.

C'est pour les préparatifs que nous aurons besoin de personnel : il faudra certainement renforcer l'Office du tourisme.

Quant à l'exploitation, à l'évidence, nous serons obligés d'être beaucoup plus nombreux sur le futur pavillon vaudois et là, nous aurons certainement des forces nouvelles que le Canton nous mettra à disposition par l'intermédiaire de l'OTV, ce d'autant plus qu'avec la Maison du Tirage, on se trouvera à l'entrée de l'Expo ; à partir de ce moment-là, nous pourrions collaborer et la synergie sera beaucoup plus évidente.

Voilà les réponses que je peux vous donner ce soir, mais c'est un dossier qui évolue depuis 1994 et nous évoluerons encore jusqu'au dernier moment.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLE :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse.



Intervention de Monsieur Robert FAVRE (Fermeture du Buffet CFF)

J'aimerais revenir sur le problème de la fermeture du Buffet, parce qu'il me semble qu'il y a un élément que l'on a oublié de mentionner.

Si on s'est préoccupé de tous les inconvénients que cette fermeture apporterait au niveau de la vie associative yverdonnoise, je crois que la politique des CFF est complètement contradictoire. Les locaux et les salles du Buffet sont également utilisés par des associations romandes suisses qui, en somme, organisent leurs assemblées au Buffet par le fait que ces salles sont à deux pas des quais et, alors que les CFF se plaignent que les Romands achètent moins d'abonnement demi-tarif que les Suisses allemands, ils veulent encore venir nous fermer le peu de locaux qu'on a, qu'ils mettent à notre disposition.

Je pense que ça serait encore un élément complémentaire à apporter au niveau de l'argumentation soit de la résolution, soit de la lettre de la Municipalité.



Question de Monsieur Pierre-André MICHOU (Camping entre Thièle et Mujon)

J'aimerais revenir sur la question de tout à l'heure de Monsieur Pascal BLUM concernant le camping entre Thièle et Mujon.

Je me permets d'apporter une précision, faisant partie de ce fameux projet, peut-être pas du camping, mais d'un autre établissement.

Il est vrai que des projets ont été présentés à la Municipalité qui a répondu qu'ils ne correspondaient peut-être pas tout à fait au cahier des charges. Il y a cependant une chose qu'il faut signaler aussi, ce qui, je dirais «refroidit» les gens intéressés par ce développement, c'est l'abandon annoncé par la Municipalité de la passerelle.

Je crois qu'il est bon d'entamer une réflexion générale sur l'aménagement du bord du lac. Il est vrai que toute personne intéressée à développer Thièle et Mujon par un camping ou un autre établissement – je vous rappelle qu'il avait été décidé à ce Conseil que l'on pourrait y inclure également un hôtel de petite taille et un établissement style guinguette – toute personne intéressée à investir dans ce périmètre et à le développer en une zone touristique naturellement est concernée par ce qui se passe de l'autre côté. Là je parle de l'après Expo et pas de l'Expo elle-même.

Je crois que l'on a un gros défi là sur le développement, on parle d'une Maison des Sciences, on parle d'autres choses, d'activités sportives, et je crois que le fait d'avoir annoncé, sans entamer une grande discussion, l'abandon de la passerelle, qui pourrait peut-être voir le jour en 2006 – 2007, freine automatiquement tout autre développement. On ne peut pas se permettre de développer cette zone en sachant qu'on n'a pas des débouchés énormes et on ne veut pas non plus prêter un quartier par un afflux trop important de véhicules.

Je répète donc que je pense que les investisseurs intéressés sont prêts à peaufiner ces projets, à suivre un cahier des charges si on a peut-être une plus grande réflexion sur l'aménagement du bord du lac et, entre autres, cette passerelle, qui est certes difficile, onéreuse, mais je pense qu'il faudra apporter un plus à la population et à l'aménagement de ce bord du lac.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je ne vais pas répéter l'entier de mes propos de la dernière séance concernant cet ouvrage. C'est vrai que cela doit refroidir les gens mais nous, je peux vous garantir que lorsque nous avons vu le devis définitif pour cet ouvrage de franchissement que nous estimions à l'époque

entre 1 million et 1,3 million passer à plus de 2 millions, cela nous a définitivement refroidis. Dès lors, soucieux comme vous bien sûr de l'état de nos finances, et peut-être encore plus, nous ne pouvons pas investir n'importe où, n'importe comment.

Alors, je vous relance peut-être la question ou je vous la remets depuis ce soir :

- si vous trouvez des sponsors ou des investisseurs qui, pour valoriser le site entre Thièle et Mujon seraient susceptibles de fournir la manne nécessaire pour le complément à cette infrastructure indispensable, comme vous le dites, mais indispensable pour une activité bien déterminée après l'Expo, bien évidemment, nous avons toujours les portes grandes ouvertes.

Dès lors, c'est un appel que je fais dans ce sens-là.

Monsieur Pierre-André MICHOU :

Je prend note de l'intervention de Monsieur le Syndic et on fera tout ce qui est possible.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

J'aimerais ajouter ceci : on ne peut pas tout considérer en fonction d'une période provisoire qui sera celle de l'Expo. Je crois que Monsieur le Conseiller MICHOU a raison : il faut aussi axer la réflexion sur l'après Expo.

A cet égard, la passerelle, qui constitue probablement un élément majeur de l'aménagement à cet endroit - on vous a rappelé les chiffres, Monsieur le Syndic vient de vous les dire - coûte aux environs de 2 millions, non pas en raison de la construction de la passerelle elle-même, mais en raison des aménagements qui sont nécessaires par la création de cette passerelle. Il s'agit notamment de déplacer le débarcadère de la Compagnie de navigation, parce qu'on ne peut pas imaginer que les bateaux d'une certaine importance doivent, chaque fois lorsqu'ils passent, nécessiter le retrait de la passerelle. Il faut donc mettre le débarcadère en aval de la passerelle ce qui, notamment, coûte relativement cher.

Cela étant, les subventions que l'on nous avait annoncées, sauf erreur, Fr. 200'000,-- de la part de l'Expo et Fr. 200'000,-- éventuellement en appui des frais de déplacement du débarcadère, au total Fr. 400'000,--, par rapport à un chiffre de 2 millions et vu l'état de finances communale, il est, en soi, pratiquement impossible de proposer à votre Conseil, une dépense de cette importance.

Cela dit, le problème est suffisamment complexe pour qu'on ne le traite pas comme cela, dans les divers, sans préparation particulière. J'aimerais que la Municipalité revienne devant votre Conseil lors d'une prochaine séance pour vous exposer façon plus systématique et plus

complète, les problèmes en rapport avec l'aménagement de cette partie très importante du territoire.



Question de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Taxe au sac)

J'ai eu vent du fait que le Conseil d'Etat ou le Canton voulait unifier la taxe au sac sur l'ensemble du territoire.

Est-ce qu'une nouvelle fois le Canton musellerait l'indépendance des communes ? Je ne sais pas, je pose la question à la Municipalité dans son ensemble. Merci.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Nous avons également appris cette nouvelle par le biais de la radio, en l'occurrence en ce qui me concerne. Il est vrai que Monsieur le Chef du Département de la sécurité et de l'environnement a pris certaines dispositions. Il va émettre une consultation prochainement d'après ce que l'on a cru comprendre.

Dès lors, cette consultation sera transmise, par le même courrier que celui de Monsieur MICHOUUD à Monsieur MILLASSON qui pourra vous répondre dans une prochaine séance.

Monsieur Jean-Marc COUSIN :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse.



Réponse de Madame la Municipale LAYAZ (Question de Monsieur Yves RICHARD concernant l'allocation de résidence des fonctionnaires communaux)

Je dois répondre à deux questions qui ont été posées au moment de l'approbation du budget lors de la séance de décembre.

Tout d'abord, Monsieur le Conseiller Yves RICHARD souhaitait savoir si l'allocation de résidence, versée dans un but incitatif, correspondait pour la Commune à un intéressant retour en impôt.

Le budget 2001 prévoit une dépense de Fr. 553'200,--. Le montant de l'allocation de résidence s'élève à Fr. 209,-- par mois pour le collaborateur domicilié à Yverdon-les-Bains, travaillant à plein temps. L'allocation est également versée au collaborateur travaillant à temps partiel, proportionnellement à son de travail réel.

La réponse à votre question est oui et elle se fonde sur le calcul suivant :

- Le revenu imposable moyen des 231 collaborateurs bénéficiant de cette allocation a été estimé à Fr. 55'000,--.
- La situation personnelle et familiale – c'est cela qui a été difficile - des bénéficiaires a été calculée sur la situation réelle d'un échantillon de 70 personnes. Effectivement, il faut tenir compte de la situation familiale : célibataires, mariés, nombre d'enfants à charge, etc.
- En tenant compte de ces éléments, le revenu fiscal net moyen se monte à Fr. 3'628,-- pour l'impôt communal, soit 231 collaborateurs x 3'628,-- = Fr. 838'068,--, montant déjà supérieur à la somme budgetisée de Fr. 553'200,--.

A cette somme, il convient d'ajouter le revenu du conjoint ou de la conjointe des 231 bénéficiaires, données pas connues, donc pas prises en considération ; il aurait fallu faire beaucoup trop d'investigations.

Enfin, nous n'avons pas pris en considération l'impôt sur la fortune car, là aussi, il y aurait eu beaucoup trop d'investigations à faire.



Réponse de Madame la Municipale LAYAZ (Question de Monsieur Jacques LEVAILLANT concernant le salaire moyen des collaborateurs de la Commune)

Monsieur le Conseiller LEVAILLANT souhaitait connaître le salaire moyen des collaborateurs de la Commune et se référait au tableau récapitulatif des charges par nature qui se trouve à la fin du budget.

Pour la bonne compréhension des données, il faut savoir que cette récapitulation est établie sur la base des comptes à 3 chiffres. Dans ces comptes à 3 chiffres sont intégrés les comptes à 4 chiffres, bien entendu.

Ainsi, le compte 301 traitements comprend à la fois les comptes 3011 traitements et les comptes 3012 salaires du personnel auxiliaire pour une masse salariale totale de Fr. 24'952'700,--.

Le total des salaires du personnel occasionnel s'élevant à Fr. 1'472'700.--, il convient de le soustraire du total général « traitements » et nous obtenons une somme de Fr. 23'480'000.-- budgétisée pour les traitements 2001, 13^e salaire compris, tenant compte des mutations 2001 déjà connues lors de l'élaboration du budget.

Pour mieux cerner la réalité des chiffres, nous nous sommes basés sur les salaires effectifs payés en janvier 2001 pour calculer le salaire annuel moyen.

En janvier 2001, 307 employés correspondant à 275, 25 postes ont touché Fr. 1'703'490,25 x 13 = Fr. 22'145'373,25.

Par conséquent, le salaire moyen annuel brut, y compris le 13^e salaire, de l'équivalent plein temps est de Fr. 80'455,--. Précisons que les 17 apprentis ne sont pas compris dans ces montants. En revanche, les postes touchés par EtaCom et encore payés par la Commune sont inclus. Le remboursement du Canton interviendra ultérieurement. Il est en effet prévu au budget dans les comptes de revenus 4512.

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

Je tiens à remercier la Municipalité et notre Municipale, Madame LAYAZ, de la pléthore de chiffres qu'elle nous a assésés tout à l'heure. Je me réjouis de lire le procès-verbal pour pouvoir me les mettre en tête.

Je voudrais simplement rappeler à Madame la Municipale qu'en fait, je ne demandais pas vraiment le salaire moyen - je l'avais cité dans mon intervention, il est vrai - je m'étonnais qu'en divisant le montant des traitements du personnel communal par le nombre de postes qui nous étaient annoncés dans le budget, cela correspondait à un montant qui n'était de très loin pas celui qu'elle vient de nous articuler.

Ma question à l'époque visait à ce que les chiffres qui nous sont fournis non pas dans les comptes et non pas dans le budget, parce que je suppose qu'ils ont été ardemment étudiés par la Municipalité, toutes les annexes qui nous sont fournies avec le budget soient vraiment vérifiées, parce qu'on nous donne des chiffres sur les effectifs du personnel communal qui ne correspondent pas à grand chose et depuis plusieurs années, on revient là-dessus. C'est vrai que dans ces chiffres, il y a du personnel qui est payé par le Canton, il y en a qui est payé par la Commune mais qui appartient au Canton, mais je veux dire que ce n'est pas vraiment, à mon sens, difficile de faire une situation réelle soit au 31 décembre, soit au 1^{er} janvier, pour savoir vraiment où on en est.

J'en reviens quand même à l'objet de ma question d'alors : c'était simplement qu'en divisant le montant des traitements par le nombre de postes du personnel communal, on obtenait quelque chose comme Fr. 100'000,--. C'est ce qui avait amené ma question.

Et puis, je voudrais remercier, au nom de Monsieur Yves RICHARD et en mon nom personnel, Madame la Municipale de nous avoir apporté réponse sur les allocations qui sont versées au personnel communal résidant à Yverdon, soit les allocations de résidence. Je voudrais rappeler que c'était une question de ma part qui avait nécessité que vous fassiez des recherches puisqu'à l'époque, vous nous aviez annoncé que ces Fr. 500'000.-- rapportaient de l'ordre de 3 millions de revenus fiscaux. On voit aujourd'hui qu'il s'agit de Fr. 800'000.--. En effet, l'opération est bénéficiaire et c'est ce que nous souhaitions savoir.

Je vous remercie.



Réponse de Monsieur le Municipal Samuel GURTNER (Question de Mme Hélène GRAND concernant la procédure appliquée à Yverdon-les-Bains pour l'établissement d'un passeport)

Je profite de l'occasion pour répondre à une question et à une interpellation de deux conseillères communales qui sont présentes ce soir.

Il s'agit tout d'abord de l'interpellation de Madame Hélène GRAND, formulée lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} février 2001.

Madame Hélène GRAND, dans son interpellation, relevait que le Contrôle des habitants de notre ville exigeait le livret de famille et l'acte d'origine, lorsqu'il s'agissait d'une personne de plus de 18 ans, pour l'établissement d'une demande de passeport, précisant que dans les autres communes, ce n'était pas et, mais ou. Je rassure tout de suite Madame GRAND qu'à Yverdon-les-Bains c'est aussi ou et ceci en respect de la législation en vigueur, qui précise que :

« Les papiers exigés comme moyen de légitimation pour l'établissement d'un passeport sont :

- | | | |
|----|--|---|
| 1) | <i>Pour les personnes mariées et les enfants mineurs :</i> | <i>le livret de famille ou l'acte de famille établi depuis 6 mois au maximum</i> |
| 2) | <i>Pour les personnes majeures :</i> | <i>l'acte d'origine ou un certificat individuel d'état civil de moins de 6 mois</i> |
| 3) | <i>Pour les enfants mineurs :</i> | <i>le livret de famille. »</i> |

Dans le cas de figure qui nous occupe :

- Une jeune homme se présente au Contrôle des habitants pour une demande de passeport, avec un livret de famille ; comme il est majeur, il lui est demandé de produire son acte d'origine. A ce moment, confusion, puis question : *pourquoi livret de famille et acte d'origine ?*

Tout simplement parce que l'intéressé est majeur et, de ce fait, doit présenter comme pièce de légitimation non pas le livret de famille mais un acte d'origine.

En conclusion, le Contrôle des habitants applique scrupuleusement la loi du 9 mai 1983 ce que nous ne saurions lui reprocher.

Je vous remercie de prendre acte de cette réponse.



Réponse de Monsieur le Municipal Samuel GURTNER (Question de Madame Gloria CAPT sur le vandalisme et le tapage nocturne au centre ville)

Dans le libellé de sa question, posée lors de notre séance du 1^{er} février 2001, Madame Gloria CAPT relevait :

- A. Que les actes de vandalisme s'étaient multipliés au centre-ville, que des tags fleurissaient sur tous les bâtiments, que des vitrines volaient régulièrement en éclats et que tous les week-ends, à la rue du Milieu, les décorations subissaient des déprédations ;
- B. Que le tapage nocturne avait, en fin de semaine, pris des proportions inquiétantes, notamment à l'heure de fermeture des établissements publics et qu'à ces heures, la police n'était plus, comme par le passé, présente sur place.

En conclusion, Madame CAPT demandait que le Conseil communal soit renseigné sur les mesures prises pour remédier à ces actes de vandalisme ainsi qu'au tapage nocturne.

Réponse :

En 2000, le vandalisme et les voies de fait ont, en moyenne, fait augmenter le taux de la violence urbaine de 17,44 % dans le canton, alors qu'à Yverdon-les-Bains, nous avons enregistré une baisse de 7,21 %. Malgré cette constatation, le sentiment d'insécurité lui, au contraire, prend une courbe exponentielle en regard des actes délictueux. Un autre paramètre,

qui favorise ce décalage, est sans nul doute l'incivilité des acteurs qui sont, et cela nous inquiète quelque peu, de plus en plus jeunes.

Afin de tenter de juguler ce phénomène, d'autant plus sournois qu'il influe sur les comportements, nous nous sommes posé diverses questions telles que :

- Le sentiment d'insécurité menace-t-il l'équilibre social ?
- Comment le mesure-t-on ?
- Existe-t-il une recette pour combattre cette sensation aussi irrationnelle qu'impalpable ?

Certains spécialistes parlent d'une diminution de l'insécurité face à un nouvel environnement qui a beaucoup évolué, mais dans lequel nous n'aurions pas encore trouvé nos marques ; peut-être ; cependant, il ne fait aucun doute que les comportements ressortant de l'incivilité, à l'image d'une jeunesse « énervée » par les problèmes auxquels elle est confrontée, démontrent qu'il est essentiel d'agir au niveau de l'éducation et de la prévention, notamment dans le cadre familial et de l'école, sans l'appui desquels il nous sera difficile d'assumer notre mission.

Pour l'heure, nous devons être plus présents aux jours, aux heures et aux lieux où se posent les problèmes, afin de pouvoir, le plus efficacement possible, agir sur les causes du phénomène ; nous le faisons déjà aujourd'hui, dans les limites de nos possibilités.

Dans l'avenir, nous devrions encore faire mieux, par exemple lorsque nous n'aurons plus les contraintes liées à l'exploitation d'un service d'ambulance à assurer en absolue priorité, ou lorsqu'au travers de la future organisation des forces de police, nos collaborateurs ou tout au moins une partie d'entre eux, auront été formés et affectés, comme prévu par le concept « Police 2000 », à la **Police de Proximité**. Cette dernière aura comme mission première d'identifier clairement les problèmes, de contribuer à la recherche de solutions et de prendre toutes mesures utiles afin de les résoudre sans délai.

C'est également le but que nous entendons atteindre, dans le futur proche. Dans l'intervalle, nous accordons une attention particulière à cette situation, notamment en intensifiant les patrouilles dans le centre-ville.

Je vous remercie de prendre acte de cette réponse.

Madame Gloria CAPT :

J'aurais voulu vous dire que je me réjouissais de votre prise de conscience et que j'étais contente de savoir que vous étiez aujourd'hui enfin convaincu que les problèmes que je soulevais dans mon intervention du 1^{er} février étaient bien réels, d'autant que votre réponse, lors de ma question le 1^{er} février, m'avait surprise, fortement surprise, et je ne suis pas la seule. En effet, je répète ce que vous m'aviez dit : « *Je prends note avec un certain*

scepticisme de votre question ». Et bien, je constate que, malheureusement, vous n'avez pas réellement pris conscience de ce problème puisque vous venez nous dire aujourd'hui que chez nous, le vandalisme a diminué de 21 %, alors que pour le citoyen, il semble plutôt avoir fortement augmenté.

J'aurais souhaité que depuis ce Conseil, les articles parus dans le Journal du Nord vaudois vous aient convaincu, notamment celui dont le titre n'est certes pas poétique mais qui a le mérite d'être clair : « *Caca et seringues jusque dans le Temple* ».

La grogne monte en ville d'Yverdon. Il suffit de lire le courrier des lecteurs et d'entendre la lettre qui a été lue en ouverture de ce Conseil par notre Président.

On ne peut plus ignorer aujourd'hui la montée de cette petite délinquance qui empoisonne la vie quotidienne du citoyen : agressions verbales, tapage nocturne, petits vols, chiens dangereux, rues sales, vitrines et décorations de rues cassées et monuments souillés. Le sentiment d'insécurité n'est pas lié à la criminalité mais à la dégradation du patrimoine urbain causée par le vandalisme.

De nombreuses villes en Suisse sont préoccupées par ces problèmes et réfléchissent à des solutions. Certaines ont déjà pris des dispositions ou sont en voie. Vous devez également procéder à l'analyse de ces problèmes et aux solutions à trouver. Je pense, Monsieur le Municipal, que vous avez du pain sur la planche et encore beaucoup de réflexion à faire. Je vous remercie néanmoins de votre réponse. J'espère que vous en étofferez le contenu dans un proche avenir.

Madame Damaris BRASEY :

Ce n'est pas avec force que je vais répondre à Madame Gloria CAPT comme si souvent d'autres personnes le font, mais j'aimerais quand même rassurer Madame CAPT que si Monsieur le Municipal ne sait pas défendre son personnel, ce que je déplore à chaque fois fortement, parce que ce sont des personnes qui ont pleinement conscience de ces problèmes, qui les défendent, se mettent ensemble avec l'animateur de rue, avec d'autres personnes, des associations de jeunesse, sachez que vous pouvez être tranquille, Madame CAPT, il y a des bonnes choses qui se font dans cette ville. Je crois que les gens en ont pris pleinement conscience, c'est encore à développer, c'est un embryon qui est en train d'être mis en place mais, de grâce, laissez leur encore le temps de faire que cela fonctionne.

Madame Gloria CAPT :

Je remercie Madame la Municipale ad hoc de sa réponse.

Monsieur Pierre-André MICHOUD :

Suite à cette remarque, à la réponse de Monsieur le Municipal GURTNER et à la question tout à l'heure de Monsieur COUSIN concernant les ambulances, je me suis amusé à faire un rapide calcul. J'ai cru comprendre que, pour l'instant, pour le service d'ambulance, il y avait 4 personnes le soir à la police. Si deux sortent en ambulance, il en reste deux. Un reste obligatoirement au poste. Il ne reste donc plus qu'une personne qui ne peut pas faire un service d'ambulance et non plus pas sortir seule en ville s'il y a un problème. Alors, là, je crois que c'est grave, parce que cela veut donc dire que si l'ambulance est déjà engagée et qu'il y a un problème en ville, une déprédation, une bagarre ou je ne sais quoi, on ne peut pas intervenir, parce que l'agent est tout seul.

Ma question est donc la suivante : peuvent-ils automatiquement avoir des renforts de la gendarmerie et, deuxième chose, quand il n'y aura plus le service d'ambulance à assurer, est-ce que, par mesure d'économie, on ne mettra plus que 3 agents la nuit ou est-ce qu'on maintiendra les 4 de manière à pouvoir répondre à cette violence ?

Merci.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

J'ai fait allusion tout à l'heure à des cas qui sont assez exceptionnels aussi, mais qui peuvent arriver, c'est le fait d'avoir 5 personnes en brigade. Normalement, ce sont 7 personnes, ce qui nous permet aussi d'avoir aussi des patrouilles en ville et lorsqu'il y a des interventions à faire, parfois musclées, malheureusement, on peut constater que deux personnes ne suffisent pas. A ce moment-là, on peut rappeler du monde, cas échéant ; il y a toujours des gens qui sont aussi de piquet et nous pouvons compter sur la collaboration efficace effectivement avec la gendarmerie, qui ne dispose pas non plus de pléthore d'agents.

Nous espérons, dans le cadre de Police 2000 – je peux me permettre de le dire en tant que coprésident de cette organisation actuellement – pouvoir densifier, notamment dans les milieux urbains et périurbains, la police de proximité pour pallier quelque peu à cette montée et cette recrudescence de problèmes qui se situent manifestement dans les villes plutôt que dans la campagne, on peut bien l'imaginer.

J'espère que cela ira dans le bon sens. Nous allons récupérer, à partir de 2003, plus d'éléments que nous affecterons certainement à des tâches de sécurité plus particulièrement et de proximité, une fois de plus.

Ce que j'aimerais aussi dire, Madame BRASEY l'a également relevé, c'est vrai qu'il y a un excellent travail qui est fait. Malheureusement, ce n'est pas visible tous les jours. C'est l'histoire, à laquelle nous avons tous joué, du gendarme et du voleur. Les gens ne nous attendent pas pour commettre des délits et, maintenant ils sont de plus en plus nombreux, mais nous pas forcément, bien entendu, du côté de la police.

Ce qu'il faut savoir, et on peut le lire dans les rapports de police toutes les semaines, c'est qu'il y a heureusement de nombreuses arrestations. Après la procédure juridique, etc., vous savez tout comme moi que ce n'est pas toujours évident non plus et qu'on met beaucoup plus de temps à les attraper qu'ils n'en mettent à ressortir, bien entendu ! Bien sûr, nous ne pouvons pas faire chaque fois des conférences de presse pour dire que nous avons fait des arrestations. Il y en a, heureusement. Il faudra densifier ces prestations, nous en sommes tout à fait conscients.



Réponse de Monsieur le Municipal VON SIEBENTHAL (Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER remplacement de la suite de logiciels MS Office par Star Office)

J'aimerais tout d'abord poursuivre la réponse entamée lors de la séance du Conseil communal consacrée à l'étude du budget et qui concernait une question de Monsieur le Conseiller ROMAILLER qui se demandait pourquoi la Commune ne voulait pas ou ne souhaitait pas remplacer la suite de logiciels MS Office par la suite StarOffice.

Tout d'abord, en introduction, il faut dire que StarOffice est une suite de logiciels qui fonctionne probablement aussi bien que MS Office et qui, gros avantage par rapport à cette dernière, est actuellement gratuit, mais là n'est pas vraiment la question et ce n'est pas la raison pour laquelle nous avons décidé de ne pas entrer en matière sur un changement de logiciel.

MS Office est, ou en tout cas a été, un standard de fait qui a joui d'une situation de quasi monopole pendant de nombreuses années. Il en découle que ce produit est devenu l'outil de travail utilisé quotidiennement par pratiquement tous les utilisateurs de PC. Il est également l'outil choisi par la très grande majorité des éditeurs de logiciels pour la mise en page automatisée de documents complexes comportant des informations extraites de façon dynamique des bases de données.

Pour la Commune, cela signifie notamment l'existant suivant :

- Nous avons une centaine de collaborateurs formés sur Word et/ou Excel ou sur un autre logiciel de cette suite.
- Toutes les attestations du Contrôle des habitants sont générées automatiquement avec Word en liaison directe avec la base de données.
- Le budget et les comptes sont faits au travers d'Excel avec extraction automatique des chiffres enregistrés dans la comptabilités de la Commune.

Changer de produit aujourd'hui signifierait donc :

- Former les utilisateurs sur de nouveaux produits.

- Refaire, si cela est possible, une version spécifique pour la Commune de toutes les procédures d'extraction de données vers Excel ou Word, sachant que ces programmes sont des logiciels standard exploités dans de nombreuses autres communes utilisant toutes MS Office.

Notons en outre que sur les Fr. 52'000,-- portés au budget pour la mise à jour de ces licences de logiciels, la part pour MS Office est de Fr. 30'000,-- , soit 120 postes à Fr. 250,-- , le reste étant prévu pour la migration sur Windows 2000.

D'autres éléments techniques rendraient le renoncement à Word très problématique, notamment le simple fait qu'il s'agit d'une suite de logiciels intégrés les uns aux autres et donc, quand on commence à changer quelque part, il faut changer partout.

C'est pour donc pour toutes ces raisons que la Municipalité ne souhaite pas, pour l'instant du moins, remplacer MS Office par StarOffice.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je remercie Monsieur le Municipal VON SIEBENTHAL de sa réponse, mais je ne parlais pas de renoncer à Word mais de renoncer à une mise à jour de Word, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, et ces combinaisons entre Excel et Word sont reprises par StarOffice et fonctionnent aussi. Mais, c'est un débat d'informaticien et je ne crois pas qu'on peut l'avoir ici ce soir.



Réponse de Monsieur le Municipal VON SIEBENTHAL (Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET concernant la mise sur pied d'une « Education à la citoyenneté » dans les différents établissements scolaires yverdonnois)

J'aimerais répondre, encore plus brièvement, à l'interpellation posée lors de la séance du 5 avril dernier par Madame la Conseillère GIORGIATTI SUTTERLET concernant l'éducation à la citoyenneté.

Dans son interpellation, Madame GIORGIATTI SUTTERLET demandait, en substance, ce qui était entrepris dans les écoles yverdonnoises pour favoriser l'éducation à la citoyenneté et elle faisait notamment référence à un projet de charte d'établissement qui devait être réfléchi, travaillé, proposé en accord entre les élèves, les enseignants et les autorités scolaires. Elle souhaitait, dans ce contexte, savoir si et dans quelle mesure les écoles yverdonnoises avaient participé à ce projet pilote.

Je répondrai de la façon suivante. Tout d'abord que l'éducation à la citoyenneté est encouragée dans le cadre des leçons d'IVCP, autrement dit de civisme ou d'approche du monde ou encore d'histoire. De plus, les périodes dites d'établissements, ce sont deux

périodes hebdomadaires dans les classes de 7^e, 8^e, 9^e des voies secondaires à options, et les périodes d'interdisciplinarité, également deux périodes hebdomadaires, en 8 et 9^e des voies secondaires générales permettent de développer des projets communs à des équipes d'enseignants.

La rédaction d'une charte et sa mise en place appartiennent à une démarche de longue haleine beaucoup trop sérieuse pour s'y lancer dans l'urgence ... Il faut savoir que cette proposition de réaliser une charte dans les établissements scolaires du canton émanait de la Constituante et qu'elle est malheureusement parvenue trop tard aux directions d'établissements pour qu'elles puissent la mettre en œuvre immédiatement. La décision a donc été prise au sein des deux établissements secondaires, Léon-Michaud et De Félice, de ne pas entrer en matière sur l'élaboration de cette charte puisque les délais étaient beaucoup trop courts pour le faire correctement mais par contre, de soutenir les travaux menés par des groupes de maîtres, des groupes d'élèves, dans les domaines de la prévention, la discipline ou la communication par exemple et qui poursuivent des objectifs prioritaires par rapport à notre histoire propre.

Il faut également dire que le travail sur la citoyenneté ne peut être naturellement l'œuvre d'un seul homme, à savoir le directeur qui ne peut pas porter seul un tel projet. Il faut qu'il puisse compter sur des enseignants motivés pour se lancer dans de telles opérations.

Effectivement, travail de longue haleine dans lequel tous les partenaires doivent être amenés à collaborer sur la base de valeurs que tous ont envie de défendre et c'est effectivement à ce travail qu'il faut s'attacher en donnant des moyens aux établissements scolaires pour qu'ils puissent le faire.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse et j'espère que nous allons trouver des moyens pour aider les directeurs des établissements.

8. EXPO.02

Question de Madame Marie-Louise HEFTI (Aménagements)

J'aimerais poser une question à la Municipalité concernant les aménagements pour l'Expo.02.

En effet, comme d'autres Yverdonnois, j'ai appris par la presse que la Municipalité renonçait à la construction de la passerelle sur la Thièle en aval du pont des Cygnes, et cela pour différentes raisons, entre autres financières. Nous en avons parlé tout à l'heure.

D'après la planification initiale, cette construction était destinée à servir de lien direct piétonnier entre l'Arteplage établi sur la rive droite de la Thièle et les installations pour l'hébergement des visiteurs sur la rive gauche. Le besoin de liaison existe, puisque l'hôtel modulaire est en service depuis quelque temps déjà et qu'un camping est prévu dans ce secteur, dont à vrai dire on ne voit encore rien.

A défaut de passerelle, les personnes logeant à l'Hôtel modulaire et au futur camping devront faire le détour par le pont de Cygnes, à moins d'avoir à disposition des moyens de transport nautiques ou d'installations provisoires construites par l'Armée. C'est sur les aménagements prévus pour franchir la Thièle que je demande à la Municipalité de bien vouloir fournir des précisions.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je ne vais pas revenir sur l'ouvrage de franchissement qui est, pour le moment, mis de côté, simplement, je vais vous donner quelques explications concernant le passage d'une rive à l'autre de la Thièle, à la hauteur du débouché du chemin des Bosquets où nous aurons un bac qui sera conduit sous la responsabilité de la protection civile pour faire passer les gens d'une rive à l'autre. C'est un moyen qui est peut-être léger, mais qui devrait satisfaire à la demande, d'après l'Expo nationale. En tout cas, c'est le « luxe » qu'elle peut assumer financièrement. Il faudra bien imaginer que pour la journée d'inauguration et d'ouverture de l'Expo, il y aura un superbe événement qui est mis au point par François ROCHAIX, il y aura une tribune érigée sur la rive gauche de la Thièle pouvant accueillir environ 9'000 personnes. Il est vrai que pour cette soirée-là et pour d'autres représentations, on ne peut guère imaginer que les 9'000 personnes qui se trouvent sur la rive gauche soient transférées sur la rive droite par un bac, parce qu'autrement, ils n'arriveront jamais de l'autre côté avant la fin de l'Expo. Dès lors, l'Expo s'est adressée à l'Armée pour, dans ces conditions-là, particulièrement pour ces soirées d'ouverture, mettre en place des ponts provisoires par les troupes du génie.

Les choses sont donc prises en main. Nous ferons avec les moyens du bord, mais cela fonctionnera très bien, j'en suis sûr !

Madame Marie-Louise HEFTI :

J'aimerais remercier Monsieur le Syndic pour sa réponse. Je suis bien heureuse que l'on ne soit pas obligé de traverser la Thièle à la nage.



Monsieur le Président :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Avant de clore la séance, j'aimerais prier les présidents de groupes de bien vouloir venir vers le bureau à la fin de la séance pour nous communiquer les noms des commissaires pour l'examen de la motion de Madame BRASEY.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

C'est une bonne nouvelle qui nous vient par SMS : Yverdon Sports a gagné !

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Nous sommes ainsi au terme de notre ordre du jour. J'aimerais vous remercier de votre participation malgré, effectivement, l'événement sportif de ce soir. Je constate également que la durée de notre séance justifiait tout à fait qu'elle ait lieu.

Je vous souhaite un bon retour chez vous.

Pour autant qu'il y ait de la matière, je vous donne rendez-vous au jeudi 7 juin pour notre prochaine séance.

La séance est levée à 22 h 16.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Jean-Claude RUCHET

Marlyse BIDERBOST

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 mai 2001

	Pages
1. Appel	119
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2001.....	119
3. Communications du Président.....	120
4. Communications de la Municipalité.....	122
5. Préavis N° 6, concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 215'000,-- pour la réfection des loges, des W.-C. et des douches du sous-sol et le remplacement des fenêtres du hall et du foyer au Théâtre Benno Besson. (Monsieur Paul BASSIERES, rapporteur).....	123
6. Préavis N° 11, concernant l'animation culturelle en Ville d'Yverdon-les-Bains pendant l'Expo.02 (Madame Josy TESSA, rapportrice).....	126
7. Propositions individuelles et interpellations	133
<i>Motion de Madame Damaris BRASEY (Encourageons les mamans n'ayant aucune activité lucrative)....</i>	<i>133</i>
<i>Question de Monsieur Pierre-André MICHOU (Economie de timbres et d'enveloppes)</i>	<i>137</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Service d'ambulance)</i>	<i>138</i>
<i>Information de Monsieur Rémy JAQUIER (Horizons – Jeunes).....</i>	<i>142</i>
<i>Résolution de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Soutien au Buffet de la Gare).....</i>	<i>142</i>
<i>Question de Monsieur PASCAL BLUM (Camping entre Thièle et Mujon).....</i>	<i>143</i>
<i>Résolution de Madame Hélène GRAND (Remplacement du directeur du Collège Léon-Michaud)</i>	<i>144</i>
<i>Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Zone provisoire 30 km/h dans le quartier des Prés-du-Lac)</i>	<i>147</i>
<i>Question de Monsieur Jean-François TROYON (Difficultés rencontrées par les commerçant de la Place de la Gare).....</i>	<i>148</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Surtension d'un transformateur SI)</i>	<i>150</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Apport financier éventuel)</i>	<i>152</i>
<i>Intervention de Monsieur Robert FAVRE (Fermeture du Buffet CFF).....</i>	<i>154</i>
<i>Question de Monsieur Pierre-André MICHOU (Camping entre Thièle et Mujon).....</i>	<i>155</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Taxe au sac).....</i>	<i>157</i>
<i>Réponse de Madame la Municipale LAYAZ (Question de Monsieur Yves RICHARD concernant l'allocation de résidence des fonctionnaires communaux).....</i>	<i>157</i>
<i>Réponse de Madame la Municipale LAYAZ (Question de Monsieur Jacques LEVAILLANT concernant le salaire moyen des collaborateurs de la Commune)</i>	<i>158</i>

<i>Réponse de Monsieur le Municipal Samuel GURTNER (Question de Mme Hélène GRAND concernant la procédure appliquée à Yverdon-les-Bains pour l'établissement d'un passeport).....</i>	<i>160</i>
<i>Réponse de Monsieur le Municipal Samuel GURTNER (Question de Madame Gloria CAPT sur le vandalisme et le tapage nocturne au centre ville).....</i>	<i>161</i>
<i>Réponse de Monsieur le Municipal VON SIEBENTHAL (Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER remplacement de la suite de logiciels MS Office par Star Office)</i>	<i>165</i>
<i>Réponse de Monsieur le Municipal VON SIEBENTHAL (Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET concernant la mise sur pied d'une « Education à la citoyenneté » dans les différents établissements scolaires yverdonnois)</i>	<i>166</i>
8. Expo.02.....	167
<i>Question de Madame Marie-Louise HEFTI (Aménagements)</i>	<i>167</i>